

Plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés de Champagne-Ardenne

Tableau de bord – Juillet 2013

Coordination PRITH



Sommaire

Préambule: données de contexte	4
1. La population active.....	4
2. L'emploi.....	4
3. Le chômage.....	6
I. L'accès à la formation	7
Indicateur « sentinelle »: sorties du chômage pour entrée en stage.....	7
Données clefs : évolution des entrées en formation du public handicapé.....	8
Zoom sur	9
Le dispositif compétences-clé.....	9
Les entrées en alternance.....	9
Les entrées en CRP.....	10
Caractérisation du public demandeur d'emploi selon le niveau de formation et la qualification.....	11
Synthèse	12
II - L'accès à l'emploi	13
Indicateur « sentinelle »: sorties du chômage pour reprise d'emploi.....	133
Données clefs: demande d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.....	13
Zoom sur... ..	13
Caractérisation du public demandeur selon le sexe et l'âge et la durée de chômage.....	13
La place des bénéficiaires dans les dispositifs: IAE, CUI, Handi-insert.....	15
Les créations d'activité et les placements Cap emploi.....	17
Synthèse	19

III. Les employeurs assujettis et les personnes en activité.....	20
Indicateur « sentinelle »: évolution des effectifs assujettis et bénéficiaires employés (privé/public)	20
Données clefs	20
Emploi dans le secteur privé, emploi dans le secteur public.....	21
Personnes handicapées en EAet Esat.....	22
Zoom sur... ..	23
Caractérisation des employeurs privés assujettis et des salariés employés.....	23
Situation des employeurs privés vis à vis de l'obligation d'emploi.....	24
Caractérisation des employeurs publics et des agents employés.....	26
Situation des employeurs publics vis à vis de l'obligation d'emploi.....	28
Synthèse	30
IV. Le maintien dans l'emploi.....	31
Indicateur « sentinelle »: entrées au chômage suite à licenciement pour inaptitude	31
Données clefs.....	31
Les signalements à la Carsat.....	31
Les signalements aux Sameth.....	32
Zoom sur... ..	32
Les avis médicaux suite à une visite en service de santé au travail.....	32
Les situations traitées en cellule PDP.....	33
Les mesures mobilisées par les Sameth.....	33
Les maintiens réalisés par les Sameth.....	34
Synthèse	35
Glossaire	36

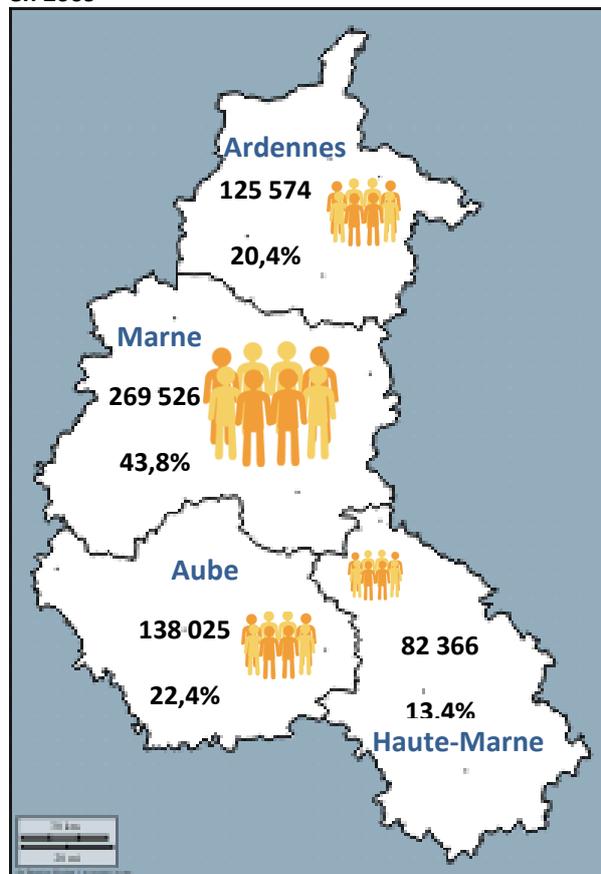
Avec nos remerciements aux services des institutions ayant contribué à la réalisation de ce tableau de bord et notamment: Le Service Etudes Statistiques et Evaluation de la Direccte Champagne-Ardenne, la Délégation régionale de l'Agefiph, la Carsat Nord-Est ...

1. La population active

En 2009, la Champagne-Ardenne compte **615 491 actifs**, en très légère baisse par rapport à 2008 (-0,1%).

La Marne représente près de la moitié de la population active de la région (43,8%), tandis que la Haute-Marne, avec 82 366 personnes, pèse 13,4% dans l'ensemble de la population active champardennaise.

Répartition de la population active en Champagne-Ardenne en 2009



Source : Insee

2. L'emploi

La Champagne-Ardenne dénombre 528 724 salariés et non-salariés en 2011, soit une baisse de 0,2% de l'emploi (près de 1_400 emplois en moins sur la région).

L'emploi salarié et non salarié se répartissent en majorité dans les secteurs tertiaires marchand et non-marchand (35,8% et 33,7% des effectifs).

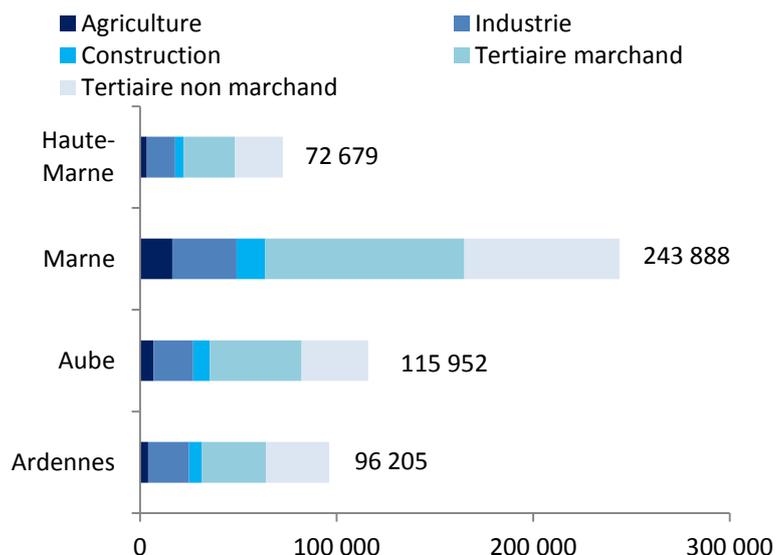
L'industrie est plus présente dans les Ardennes et la Haute-Marne (autour de 20% des effectifs contre 13% dans la Marne).

Les effectifs de la fonction publique s'élèvent à 116 400 agents en 2010, dont près de 46% se situent dans la Marne. La fonction publique d'Etat représente 48 % des effectifs, suivie de la fonction publique territoriale (28% des effectifs), tandis que la fonction publique hospitalière atteint 24% de l'ensemble des effectifs.

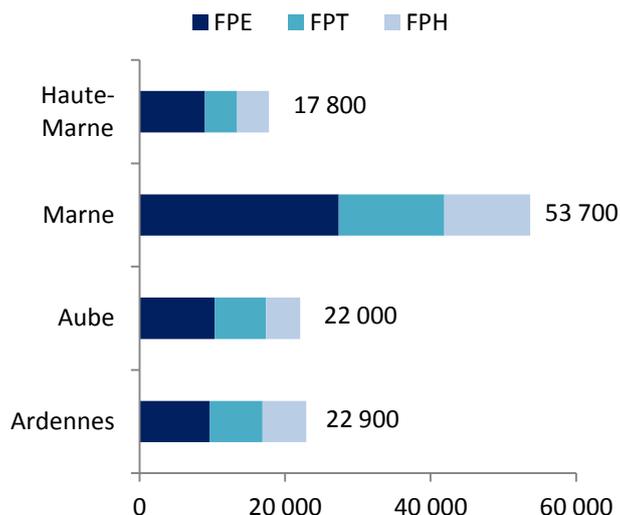
Les effectifs de la fonction publique comptent 2,7% de personnes en contrats aidés sur l'ensemble de la région :

- Le département des Ardennes recourt plus fréquemment aux contrats aidés (4,8%)
- Sur la région, c'est la fonction publique territoriale qui compte le plus de contrats aidés (4,8%)

Emplois salariés et non salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2011



Emplois* dans la fonction publique au 31 décembre 2010



Source : Insee

Emplois salariés et non salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2011

En %	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
Agriculture	4,2%	5,9%	6,7%	4,6%	30 630
Industrie	21,6%	17,4%	13,4%	19,9%	88 220
Construction	6,6%	7,3%	6,0%	5,9%	33 752
Tertiaire marchand	34,0%	40,2%	41,5%	35,8%	206 562
Tertiaire non marchand	33,5%	29,3%	32,4%	33,7%	169 560
Total	96 205	115 952	243 888	72 679	528 724

Source : Insee

Emplois* dans la fonction publique au 31 décembre 2010

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
FP Etat	9 600	10 300	27 400	9 000	56 300
<i>Dt contrats aidés</i>	300	300	400	200	1 200
FP Territoriale	7 300	7 100	14 500	4 400	33 200
<i>Dt contrats aidés</i>	600	400	400	200	1 600
FP Hospitalière	6 000	4 700	11 800	4 400	27 000
<i>Dt contrats aidés</i>	200	>100	100	100	400
Fonction Publique	22 900	22 000	53 700	17 800	116 400
<i>Dt contrats aidés</i>	1 100	700	900	500	3 200

(*) : Postes principaux actifs et non actifs

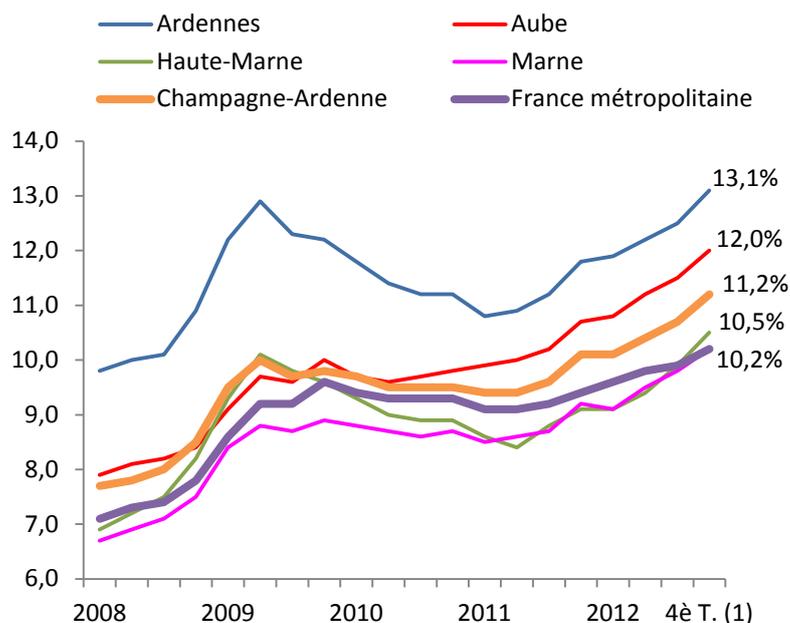
Source : Insee, SIASP

3. Le chômage

A fin 2012, la **Champagne-Ardenne affichait un taux de chômage de 11,2% contre 10,2%** pour la France métropolitaine. Au cours de l'année 2011, l'évolution du taux de chômage en Champagne-Ardenne s'est dissociée de celle du taux national, progressant plus rapidement que sur l'ensemble du territoire.

Cette évolution est similaire dans les 4 départements de la région, mais c'est dans les Ardennes et dans l'Aube que le taux de chômage est le plus fort (respectivement 13,1% et 12,0%), tandis qu'il atteint 10,5% en Haute-Marne et 10,2% dans la Marne.

Evolution du taux de chômage en Champagne-Ardenne



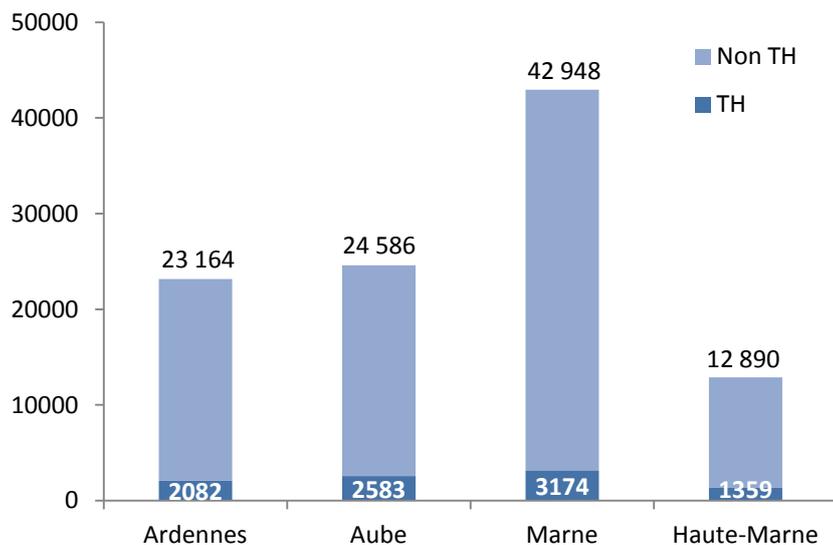
(1) Estimations provisoires au 4ème trimestre 2012
Source : Insee, Taux de chômage localisés

La région Champagne-Ardenne compte **9 198 demandeurs d'emploi (cat A,B,C) bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) à fin décembre 2012**, soit **8,9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région (103 588)**.

La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est la plus faible dans la demande d'emploi marnaise (7,4%), tandis qu'elle atteint 10,5% dans l'Aube et en Haute-Marne, et 8,9% dans les Ardennes.

Comme au niveau national, la demande d'emploi des personnes handicapées continue d'augmenter fortement en 2012, sur un an (+16,6% en Champagne-Ardenne pour 17,2% pour la France entière). Cette augmentation est plus rapide que celle de l'ensemble de la demande d'emploi en Champagne-Ardenne comme sur l'ensemble du territoire national. Mais l'écart entre la hausse de la demande d'emploi des personnes handicapées et celle de l'ensemble de la demande d'emploi est plus faible en Champagne-Ardenne que sur la France entière (6,4 points en Champagne-Ardenne contre 8,6 points pour la France).

Nombre de DEFM (cat A,B,C) à fin décembre 2012



Source : Pôle emploi

Evolution annuelle de la DEFM (cat A,B,C) à fin décembre 2012

	DEBOE*	DE Tout public
Champagne-Ardenne	+16,6%	+10,2%
France	+17,2%	+8,6%

*de janvier 2010 à février 2012, les bénéficiaires de l'AAH (seule) n'étaient plus repérés par Pôle emploi comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi (hormis quelques saisies manuelles). A compter de février 2012, les bénéficiaires de l'AAH seule (25 000 à fin mars 2012 au niveau national) sont de nouveau repérés et pris en compte dans le volume de demandeurs d'emploi handicapés. Les évolutions 2012/2011 se font à champ constant, hors AAH seule.

I – L'accès à la formation

Indicateur « sentinelle »

En 2012, **1 171 bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont sortis du chômage pour entrer en stage**, soit une augmentation très nette de 42,8% sur un an.

Evolution du taux de sortie du chômage pour entrées en stage en 2012

	Ardennes		Aube		Marne		Haute Marne		Champagne-Ardenne	
	TH	Non TH	TH	Non TH	TH	Non TH	TH	Non TH	TH	Non TH
2011	20,3%	12,7%	13,0%	10,7%	10,4%	8,8%	19,8%	16,2%	14,7%	10,7%
2012	22,7%	15,5%	17,1%	10,6%	13,8%	10,9%	20,1%	14,8%	17,4%	12,3%

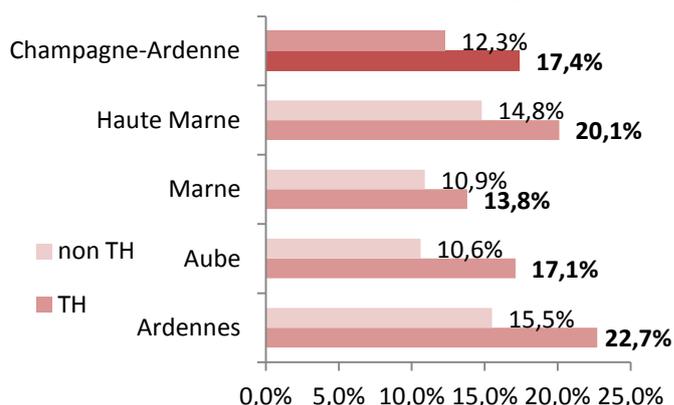
Source : Dares-Pôle emploi/ Direccte

Sur l'ensemble de la région et dans chaque département, **la part des sorties du chômage motivées par des entrées en formation est plus forte pour le public handicapé** que pour les demandeurs non handicapés.

L'écart est le plus marqué dans les Ardennes où plus de 22% des demandeurs d'emploi handicapés sont sortis du chômage pour entrer en formation, contre 15,5% pour les demandeurs d'emploi valides.

Plus rapidement que pour le public valide, la part des sorties du chômage motivées par des entrées en formation progresse pour les personnes en situation de handicap en 2012 (+2,7 points pour les TH et +1,6 points pour les non TH).

Taux de sortie du chômage pour entrée en stage en 2012

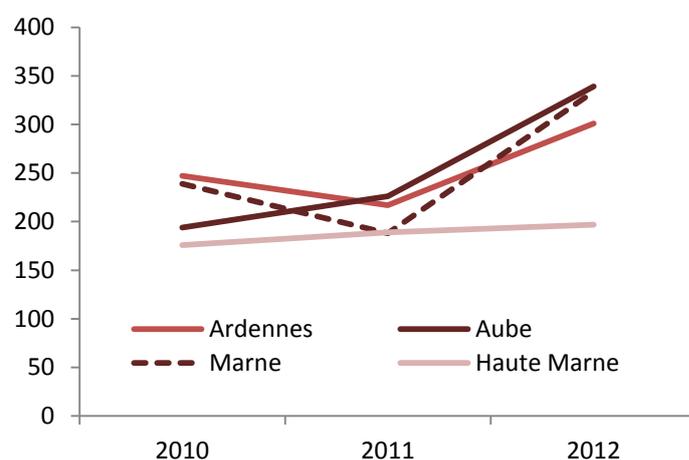


Source : Dares-Pôle emploi / Direccte

Sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne, les sorties du chômage pour entrée en stage progressent nettement pour le public handicapé (+42,8%), pendant qu'il augmente de 12,1% pour les demandeurs d'emploi valide. Ce constat masque toutefois des disparités locales :

- Dans les Ardennes, l'Aube et la Marne, le niveau de sortie du chômage pour entrées en stage s'accroît fortement en 2012, en rupture avec 2011 (respectivement, +38,7%, +50,0%, +77,6%)
- En Haute-Marne, les sorties du chômage du public handicapé pour entrées en stage continuent une progression lente (+4,2% en 2012)

Evolution des sorties du chômage pour entrées en stage des TH



Source : Dares-Pôle emploi/ Direccte

Evolution des sorties du chômage pour entrée en stage

	Ardennes		Aube		Marne		Haute Marne		Champagne Ardenne	
	TH	non TH	TH	non TH	TH	non TH	TH	non TH	TH	non TH
2010	247	3 088	194	2 936	239	4 512	176	2 006	859	12 542
2011	217	2 815	226	2 824	188	4 002	189	1 854	820	11 495
2012	301	3 412	339	2 773	334	4 800	197	1 900	1171	12 885
Evol.	38,7%	21,2%	50,0%	-1,8%	77,7%	19,9%	4,2%	2,5%	42,8%	12,1%

Sources : Dares-Pôle emploi/ Direccte

Données clefs

Note : Le tableau de bord précédent proposait une vue plus globale des entrées en formation du public handicapé en Champagne-Ardenne en reprenant les données traitées par l'Agefiph dans ces tableaux de bord régionaux (entrées par dispositifs financés par l'Etat, la Région, l'Agefiph, le Fonds Social Européen, et le Fiphfp). Pour l'année 2012, l'Agefiph ne traite plus ces données, de sorte qu'il ne peut y avoir de continuité avec le précédent tableau de bord du PRITH Champagne-Ardenne. Les données 2012 sont relatives aux entrées en formation du public accueilli par Cap emploi

Ainsi, pour 2011 nous avons recensé 905 entrées en formation de personnes en situation de handicap en Champagne-Ardenne. En 2012, nous en comptabilisons 813. Ces données ne sont pas toutefois pas comparables.

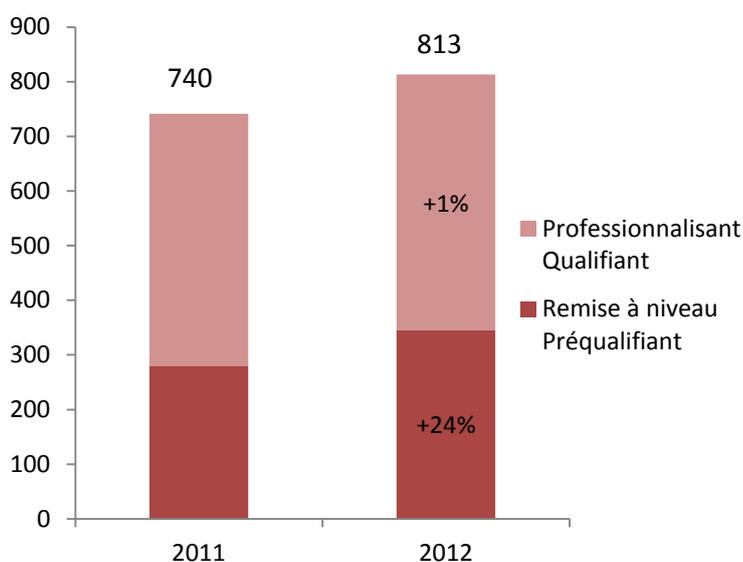
En 2012, **813 personnes accompagnées par Cap emploi sont entrées en formation en Champagne-Ardenne**, soit une progression de 10% par rapport à l'année précédente.

Cette évolution est similaire à celle observée sur l'ensemble de la France.

Ce sont les formations préqualifiantes ou de remise à niveau qui progressent fortement (+24%), tandis que les formations professionnalisantes ou qualifiantes demeurent relativement stables (+1%).

Les formations à visées qualifiantes ou professionnalisantes restent toutefois majoritaires (57,4% de l'ensemble des entrées en formation).

Evolution des entrées en formation des personnes handicapées accompagnées par Cap emploi



Source : Agefiph

Entrées en formation des personnes handicapées accompagnées par Cap emploi en 2012

	Champagne-Ardenne		France	
	2012	Evol.	2012	Evol.
remise à niveau Préqualifiant	346	24%	14 349	17%
Professionnalisant, qualifiant	467	1%	18 458	5%
Total	813	10%	32 807	10%

Source : Agefiph

Zoom sur...

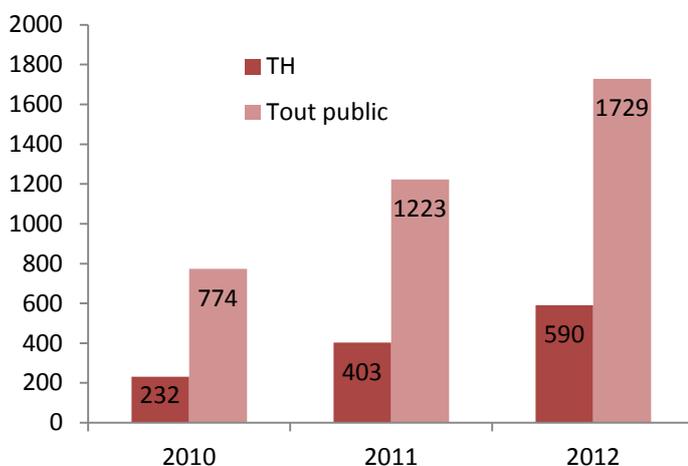
Le dispositif compétences-clés

590 personnes en situation de handicap ont participé à une formation du dispositif compétences-clés en 2012, soit une progression de 46,4% par rapport à 2011 (pendant que les entrées tout public progressait de 41,4%).

Proportionnellement, les personnes handicapées participent davantage à ces formations que l'ensemble du public :

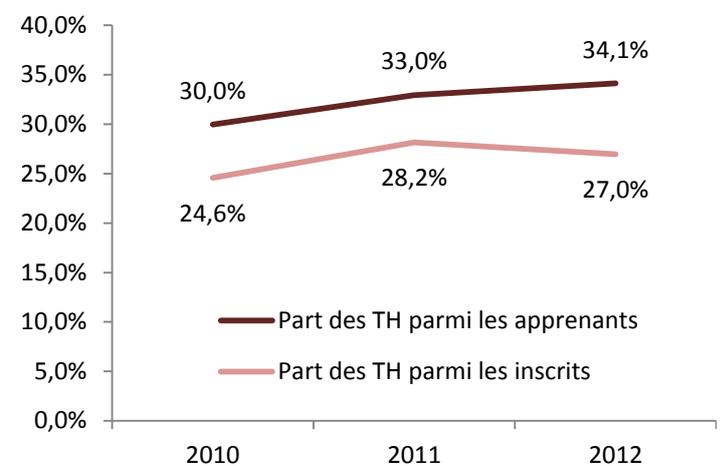
- En 2012, elles représentent 27% des personnes orientées vers le dispositif et 34,1% des apprenants en formation « Compétences Clés »
- Alors que la part des inscrits handicapés diminue en 2012 (-0,8 point), la part des apprenants handicapés continue de progresser (+1,1 point).

Evolution du nombre d'apprenants Compétences-clés en Champagne-Ardenne



Source : Extranet Rosace via Direccte

Evolution de la part des TH parmi les inscrits et les apprenants sur le dispositifs compétences-clés en Champagne-Ardenne



Evolution du nombre d'apprenants Compétences-clés en Champagne-Ardenne

	TH	Tout Public	Part des TH
2010	232	774	30,0%
2011	403	1 223	33,0%
2012	590	1 729	34,1%

Source : Extranet Rosace via Direccte

Evolution du nombre de personnes orientées vers les formations Compétences-clés en Champagne-Ardenne

	TH	Tout Public	Part des TH
2010	335	1 363	24,6%
2011	353	1 253	28,2%
2012	511	1 895	27,0%

Les entrées en alternance

En 2012, l'Agefiph a identifié 48 contrats en alternance pour des personnes en situation de handicap. Les contrats d'apprentissage, notamment, sont en recul par rapport à 2011 (17 contrats, soit 6 de moins que l'année précédente).

Il reste toutefois difficile d'identifier le public handicapé dans les contrats en alternance, et ces chiffres sous-estiment probablement la réalité.

Evolution des entrées en alternance en Champagne-Ardenne

	2011			2012		
	TH	Tt public	Part des TH	TH	Tt public	Part des TH
Apprentissage	23	5958	0,40%	17	5883	0,3%
Professionalisation	34	3008	1,1%	31	2782	1,1%

Source : Agefiph pour les TH – Dares pour l'ensemble du public

Dispositif FEXCA (Formation Expérimentale en Contrats d'Alternance)

Depuis 2010, **20 personnes handicapées de Haute-Marne sont inscrites dans le dispositif FEXCA** dont plus de la moitié mènent à terme leur projet dans 2 secteurs principaux : métiers de bouche et restauration (boucher, cuisinier, service en salle) et métiers de la métallurgie (soudeurs industriels).

Mise en place en 2010 en Haute-Marne, la Formation Expérimentale en Contrats d'Alternance (FEXCA) vise à adapter des formations en alternance à un public handicapé relevant du secteur médico-social. Le contrat d'apprentissage se déroule sur quatre années et le contrat de professionnalisation sur deux années. Outre l'allongement de la durée de formation, l'aménagement du dispositif comprend également :

- une articulation, au cas par cas, de l'alternance entre le CFA, l'entreprise et l'établissement médico-social ;
- un renforcement dans les enseignements généraux dispensés en classe homogène sur 4 ans ;
- des enseignements pratiques et technologiques, suivis avec des apprentis non handicapés.

Cette action expérimentale en Haute-Marne est en cours de généralisation sur l'ensemble de la région.

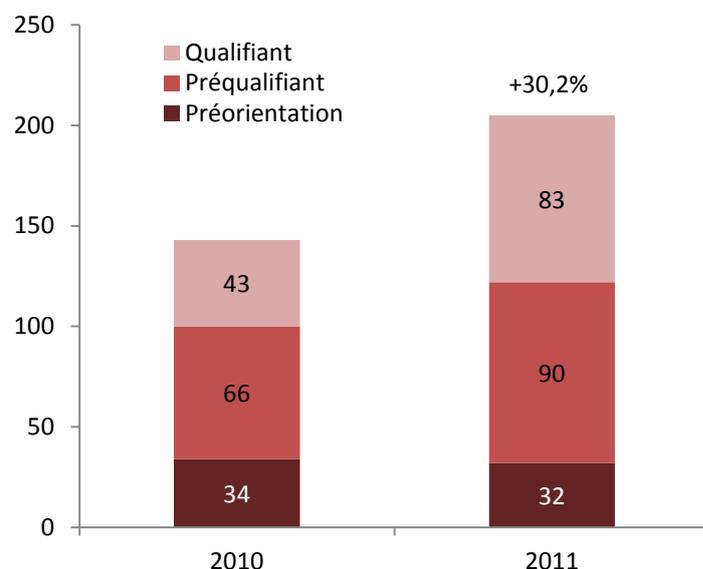
Source : Direccte

Les entrées en Centre de Rééducation Professionnelle (CRP)¹

en 2011, 205 personnes en situation de handicap ont participé à une formation en CRP en Champagne-Ardenne, soit 58,7% d'entrées en plus que l'année précédente.

Ce sont les entrées dans le CRP proposant des formations qualifiantes et préqualifiantes qui ont progressé (+26,7% pour le préqualifiant et +48,2% pour le qualifiant), les entrées dans le centre de préorientation sont, quant à elle, restées stables en 2011.

On note toutefois que, en 2011, 60% des stagiaires entrés en formation qualifiante ne sont pas originaires de Champagne-Ardenne.



Source : Dares-Pôle emploi/ Direccte

Evolution des entrées en CRP en Champagne-Ardenne

	Préorientation	Préqualifiant	Qualifiant	Total
2010	34	66	43	143
2011	32	90	83	205
Evolution	-6,3%	26,7%	48,2%	30,2%

Source : Direccte - Les données 2012 ne sont pas encore disponibles

¹ Les données 2012 n'étant pas connues à ce jour, nous laissons les données 2011 pour mémoire

Caractérisation des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

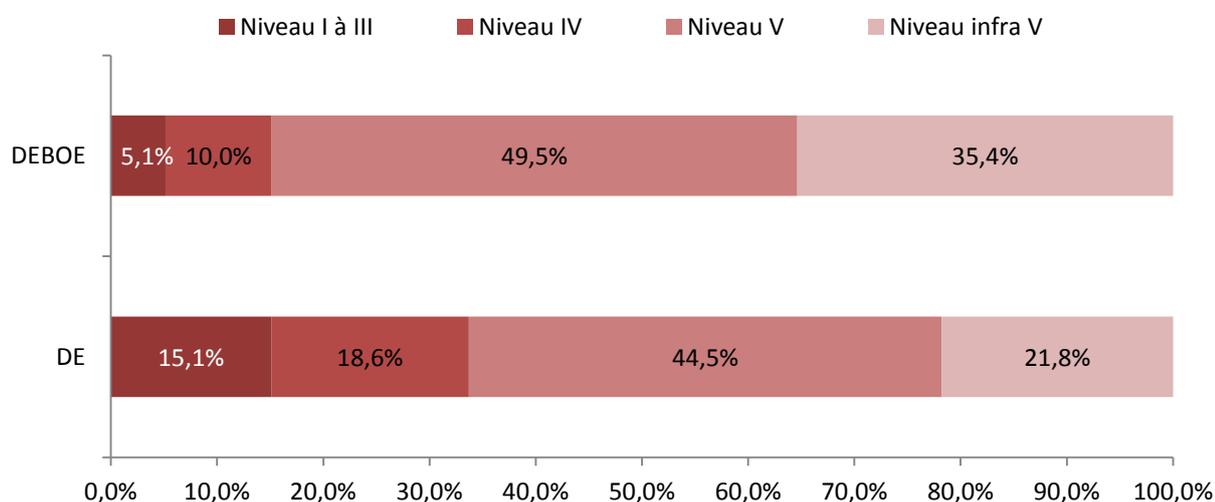
Sur 9 198 demandeurs d'emplois handicapés (DEBOE, cat A,B,C) à fin décembre 2012, **plus d'un tiers possède un niveau de formation inférieur au niveau V (BEP,CAP)** contre un cinquième pour l'ensemble des demandeurs. A l'inverse, ils sont 2 fois moins nombreux que l'ensemble du public à détenir un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat.

On note toutefois une tendance à l'augmentation du niveau de formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap en 2012 :

- 64,6% des DEBOE ont un diplôme (à partir du CAP, BEP), contre 63,7% en 2011.
- 15,1% d'entre eux ont un niveau baccalauréat ou supérieur. Ils étaient 14,7% en 2011.

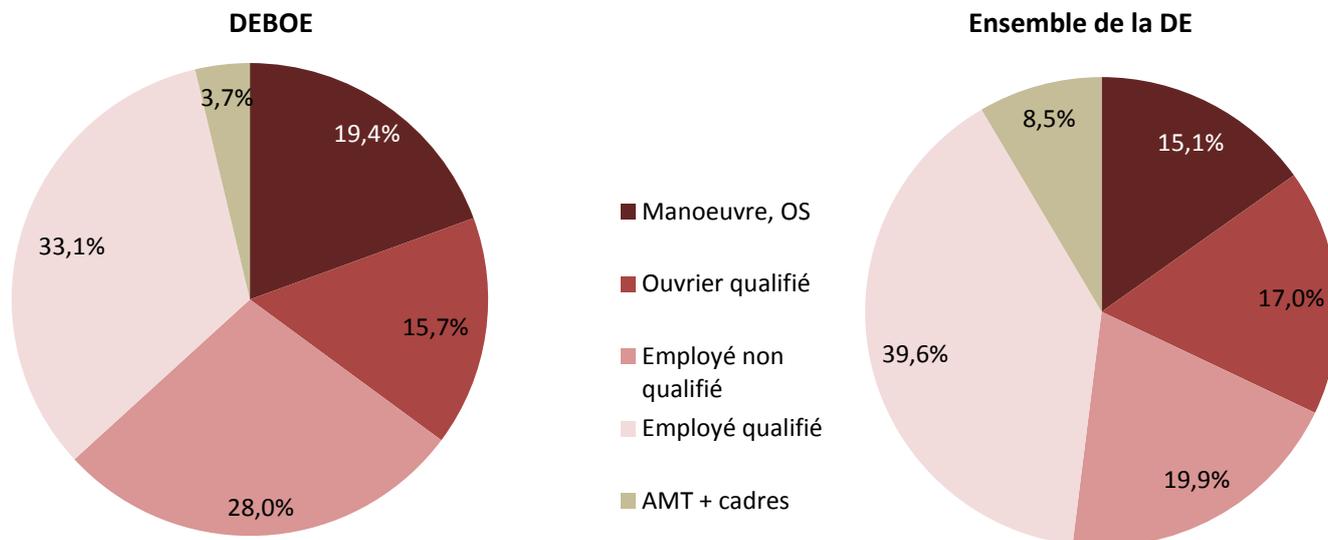
Par ailleurs, **47,4% des DEBOE ont un faible niveau de qualification** (manœuvres, ouvriers spécialisés ou employés non qualifiés), tandis que 35,0% de l'ensemble des demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification équivalent.

Répartition des demandeurs d'emploi par niveaux de formation en Champagne-Ardenne au 31 décembre 2012



Sources: Dares-Pôle emploi/ Direccte

Comparaison de la répartition des demandeurs d'emploi par qualification en 2012



Sources : Dares-Pôle emploi/ Direccte

AMT : Agents de maîtrise et techniciens

Les données disponibles sur les entrées en formation du public handicapé en Champagne Ardenne, si elles ne permettent pas de connaître précisément le volume de personnes en formation en 2012, montrent toutes une augmentation des entrées en formation du public handicapé au cours de l'année 2012.

Ainsi, Pôle emploi identifie **1 171 sorties du chômage pour entrée en stage parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi**, soit une hausse de 43% par rapport à 2011.

813 personnes accompagnées par Cap emploi sont entrées en formation en 2012, en progression de 10% par rapport à 2011. 57% de ces formations sont à visée qualifiante, mais ce sont les entrées sur les formations de remise à niveau ou préqualifiantes qui progressent le plus rapidement (+24% pour +1% pour les formations qualifiantes).

Ces tendances semblent se confirmer si l'on examine les différents dispositifs :

- 590 personnes en situation de handicap ont bénéficié d'une formation Compétences Clé en 2012 (+41% par rapport à 2011).
- Les entrées en alternance restent faibles et/ou mal repérées. En 2012, l'Agefiph identifie 23 contrats d'apprentissage et 34 contrats de professionnalisation pour des personnes en situation de handicap, pendant que 20 personnes handicapées sont engagées dans le dispositif Fexca en Haute-Marne.

Les entrées dans le dispositif de rééducation professionnelle paraissent infirmer la tendance :

- 205 entrées en CRP dont 44% de formations préqualifiantes, 40% de formations qualifiantes et 16% de pré-orientation. Et une augmentation de 48% des formations qualifiantes (+27% pour les formations préqualifiantes et -6,3% pour la pré-orientation)
- Mais il est difficile d'en tirer des conséquences par rapport au public champardennais, car uniquement pour les formations qualifiantes, seules 40% des entrées concernaient des personnes habitants la Champagne-Ardenne.

Si le niveau de formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap reste plus faible que celui de l'ensemble de la demande d'emploi, on note une amélioration :

- 64,6% des DEBOE ont un diplôme en 2012, contre 69,8% en 2011
- 15,1% d'entre eux ont un niveau baccalauréat ou supérieur, contre 14,7% en 2011

II –L'accès à l'emploi

Indicateur « sentinelle »

En 2012, le taux de sortie pour reprise d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi diminue de 4,5 points pour atteindre 14,5% (sous le niveau de 2010). Cette baisse est plus forte que celle concernant l'ensemble de la demande d'emploi et, en 2012. Le taux de sortie du chômage pour reprise d'emploi des personnes handicapées est à nouveau plus faible que celui de l'ensemble de la demande d'emploi (3,2 points d'écart).

Evolution du taux de sorties du chômage pour reprise d'emploi au 31 décembre*

	2010	2011	2012
DEBOE	15,0%	19,0%	14,5%
DE	18,3%	19,4%	17,7%

* les sorties du chômage pour reprise d'emploi sont sous-estimées dans la mesure où un nombre non identifié de personnes ne précisent pas à Pôle emploi le motif de leur sortie du chômage au moment de la reprise d'emploi

Source : Dares-Pôle emploi/ Direccte

Données clefs

A fin décembre 2012, 9 198* bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont inscrits à Pôle emploi en Champagne-Ardenne, soit 8,9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (103 588*).

En 2012, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, en région, continue d'augmenter plus rapidement que l'ensemble de la population des demandeurs d'emploi (+22,3% pour les DEBOE pour +10,2% pour l'ensemble des DE).

Nombre de DEBOE* et DE* à fin décembre 2012 et évolution 2012/2011

	Ardennes		Aube		Marne		Haute Marne		Champagne-Ardenne	
	DEBOE	DE	DEBOE	DE	DEBOE	DE	DEBOE	DE	DEBOE	DE
Nombre	2 082	23 164	2 583	24 586	3 174	42 948	1 359	12 890	9 198	103 588
Evol.	+24,6%	+5,8%	+18,9%	+11,2%	+22,0%	+11,5%	+23,0%	+9,3%	+22,3%	+10,2%

*Demande d'emploi catégorie A,B,C

Source : Dares-Pôle emploi/ Direccte

Zoom sur...

Caractérisation des DEBOE en Champagne-Ardenne

57 % des 9 198 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi présents au 31 décembre 2012 sont des hommes pour 43% de femmes (répartition de 50% pour l'ensemble de la demande).

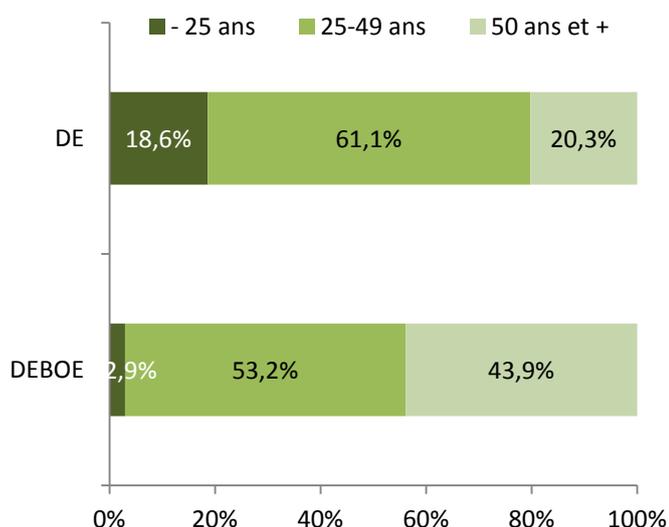
44% des DEBOE sont âgés de 50 ans ou plus, un taux presque deux fois plus important que pour l'ensemble de la demande d'emploi. A l'inverse, les jeunes de moins de 25 ans sont moins présents parmi les DEBOE (2,9% de moins de 25 ans pour les DEBOE contre 18,6% pour l'ensemble de la demande d'emploi).

Plus du tiers des DEBOE a un niveau de formation inférieur à V (1/5 pour l'ensemble des DE), tandis qu'à peine plus de 5 % d'entre eux ont un niveau supérieur au bac.

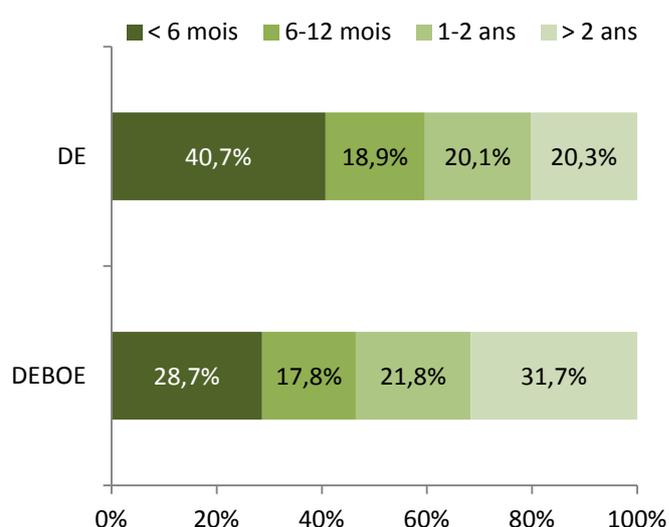
Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi restent au chômage plus longtemps que l'ensemble de la population : 31,7% d'entre eux sont au chômage depuis plus de 2 ans (20,3% pour les DE) et seulement 28,7% des DEBOE restent inscrits à Pôle emploi moins de 6 mois (40,7% pour l'ensemble des DE).

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, ayant déjà exercé une activité professionnelle, proviennent plus fréquemment que l'ensemble des demandeurs d'emploi des secteurs de l'industrie ou de la construction (24,6% des DEBOE viennent de l'industrie, contre 21,5% pour les DE – 10,4% des DEBOE viennent du BTP, contre 8,5% des DE).

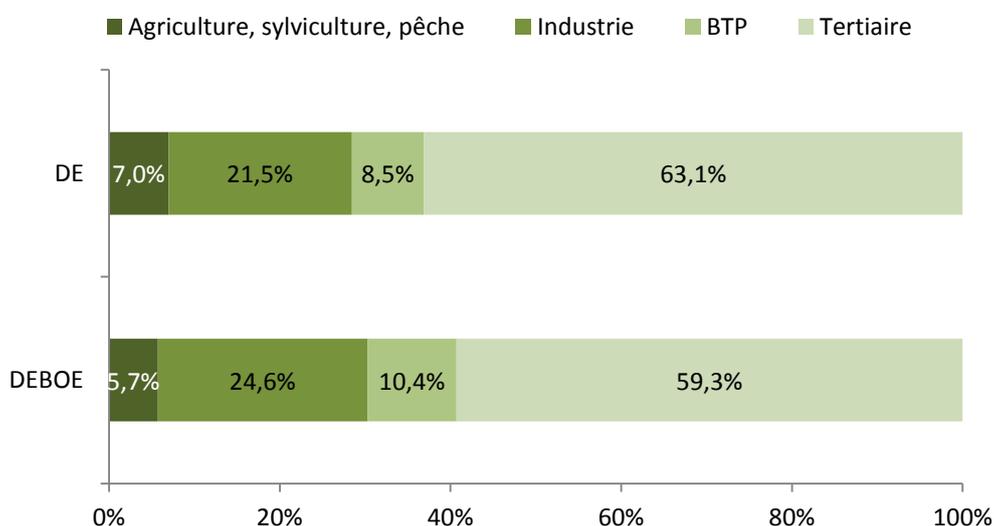
Répartition des demandeurs d'emploi par âge en Champagne-Ardenne au 31 décembre 2012



Répartition des demandeurs d'emploi par ancienneté au chômage en Champagne-Ardenne au 31 décembre 2012



Répartition des demandeurs d'emploi par secteur d'activité en Champagne-Ardenne au 31 décembre 2012



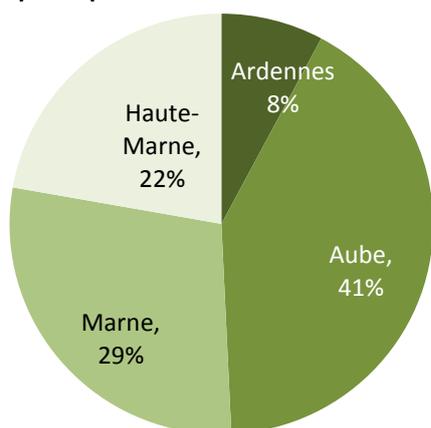
Sources : Dares-Pôle emploi/ Direccte

La place des DEBOE dans les dispositifs

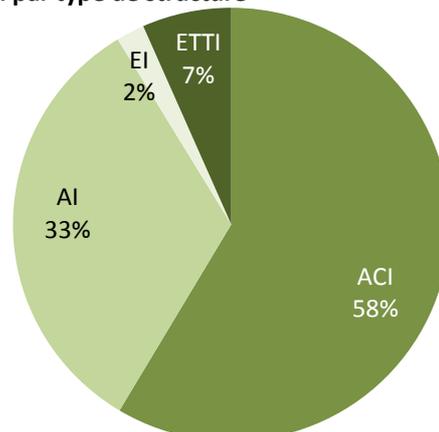
- Part des DEBOE dans les SIAE²

En 2011, 333 personnes handicapées sont entrées dans des structures d'insertion par l'activité économique, sur 5 144 entrées tout public, soit 6% des entrées. Les Chantiers d'insertion (ACI) et les Associations intermédiaires (AI) accueillent le public handicapé en plus grand nombre (respectivement 195 et 109 personnes handicapées en 2011). L'Aube représente 41% des entrées de personnes handicapées en SIAE de la région, tandis que les Ardennes atteignent 8% des entrées du public handicapé dans les SIAE champardennaises.

Entrées en structure d'insertion par l'économique en 2011, répartition par département



Entrées en structure d'insertion par l'économique en 2011, répartition par type de structure



Source : UT Direccte, traitement ESE – EI (entreprise d'insertion), ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion), AI (association intermédiaire), ACI (atelier chantier d'insertion)

Entrées en structure d'insertion par l'économique en 2011, répartition par département

Département	Nombre	part en %
Ardennes	26	8%
Aube	138	41%
Marne	95	29%
Haute-Marne	74	22%
Champagne-Ardenne	333	100%

Entrées en structure d'insertion par l'économique en 2011, répartition par type de structure

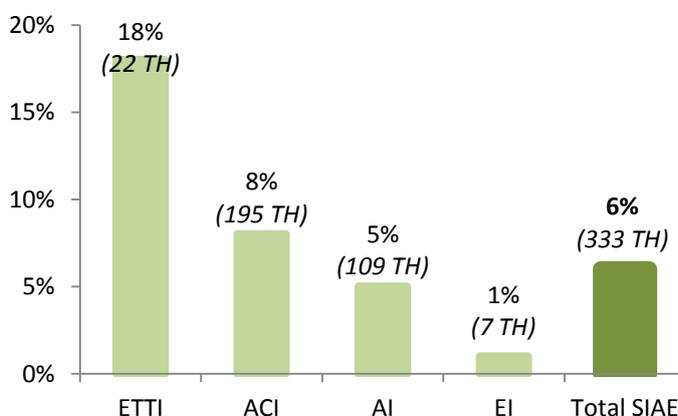
Type de structure	Nombre	part en %
ACI	195	59%
AI	109	33%
EI	7	2%
ETTI	22	7%
Total SIAE	333	100%

Source : UT Direccte, traitement ESE – EI (entreprise d'insertion), ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion), AI (association intermédiaire), ACI (atelier chantier d'insertion)

Poids du public handicapé dans les entrées en SIAE en 2011 en Champagne-Ardenne

Type de structure	Nombre de TH	Part du public TH
ETTI	22	18%
ACI	195	8%
AI	109	5%
EI	7	1%
Total SIAE	333	6%

Source : UT Direccte, traitement ESE – EI (entreprise d'insertion), ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion), AI (association intermédiaire), ACI (atelier chantier d'insertion)



² A ce jour, les données 2012 sur les entrées en SIAE du public handicapé ne sont pas connues, c'est pourquoi nous conservons, pour information, les données 2011.

1 259 contrats uniques d’insertion (CUI) ont été signés en 2012 pour des personnes en situation de handicap, soit 11% de l’ensemble des contrats. Le nombre de CUI signés par des personnes handicapées poursuit sa progression en 2012 sur la Champagne-Ardenne (+ 13,4% après une augmentation de 36,4% en 2011).

Cette hausse ne concerne pas l’ensemble des départements :

- Le nombre de personnes handicapées ayant signés un CUI est stable dans l’Aube et en Haute-Marne
- Il progresse fortement dans les Ardennes (+39,2%) et, dans une moindre mesure dans la Marne (+13,5%)

Evolution du nombre de CUI* signés par des travailleurs handicapés et évolution 2011/2012

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
2010	196	208	255	155	814
2011	245	299	347	219	1 110
2012	341	298	394	226	1 259
Evolution annuelle	39,2%	-0,3%	13,5%	3,2%	13,4%

* Ces données concernent le nombre de contrats signés dans l’année, y compris les renouvellements de contrat pour un même bénéficiaire - Source : Direccte via extranet ASP (extraction en avril 2013 pour les données 2012)

Les personnes en situation de handicap signent plus fréquemment des contrats non marchands (CAE) que des contrats marchands (CIE). En 2012, 1 160 CAE pour 99 CIE ont été conclus avec une personne en situation de handicap.

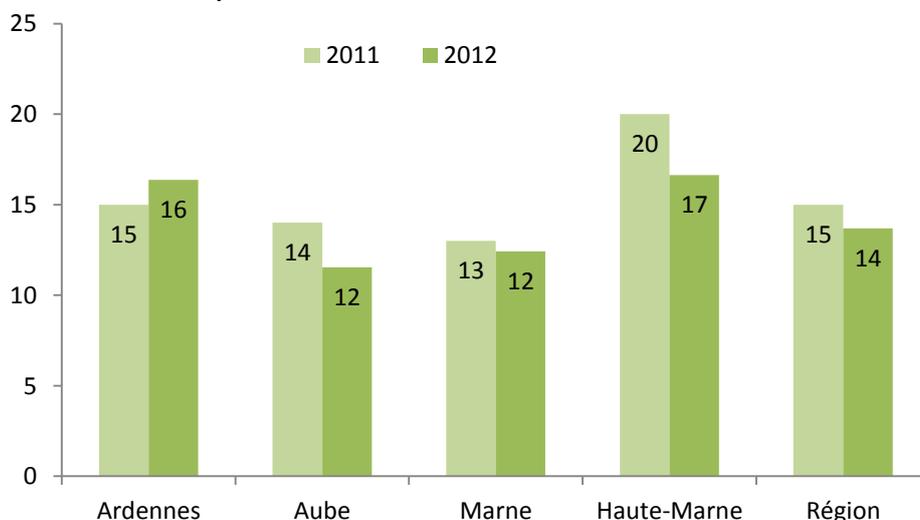
Nombre de contrats* signés par des travailleurs handicapés selon le type de contrat

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
CAE	316	279	361	204	1 160
CIE	25	19	33	22	99

* Ces données concernent le nombre de contrats signés dans l’année, y compris les renouvellements de contrat pour un même bénéficiaire - Source : Direccte via extranet ASP

Excepté dans les Ardennes, l’augmentation du nombre de CUI signés pour des personnes en situation est, proportionnellement, de moindre ampleur que celle de la demande d’emploi des bénéficiaires de l’obligation d’emploi. En 2012, 14 CUI ont été conclus pour 100 demandeurs d’emploi handicapés, contre 15 CUI en 2011, en moyenne régionale.

Nombre de CUI pour 100 DEBOE* en 2011 et 2012



*DEBOE catégorie A,B et C – source : Pôle emploi

Source : Direccte via extranet ASP (extraction en avril 2013 pour les données 2012)

- Dispositif spécifique Handi- insert

Le volume d'aides accordées par la Région aux employeurs privés dans le cadre du dispositif Handi-insert est relativement constant. Après avoir connu un pic en 2011 avec plus de 100 aides attribuées, le dispositif Handi Insert, destiné aux associations et aux entreprises de moins de 20 salariés, retrouve, en 2012, son rythme des précédentes années, avec 75 aides accordées.

Nombre d'aides Handi Insert accordées

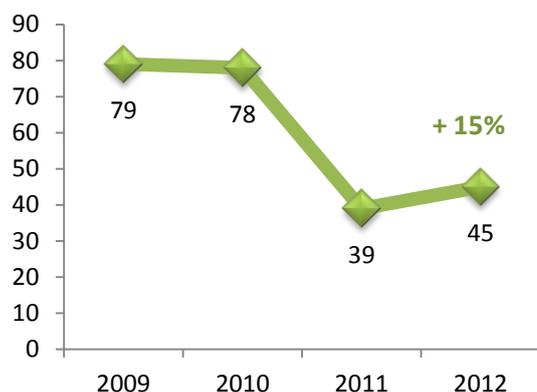
2009	2010	2011	2012
74	79	104	75

Source : Conseil régional

- Accès des personnes handicapées à la création d'activité

En un an, le nombre de créations d'activité progresse de 15%. Avec 45 projets financés en 2012, le taux moyen de créations pour 1000 demandeurs d'emploi handicapés demeure faible (5,1 en Champagne-Ardenne pour une moyenne nationale de 8 créations financées par l'Agefiph pour 1000 DEBOE).

Evolution du nombre de créations d'activité financées par l'Agefiph en Champagne-Ardenne



Les créations d'activité financées par l'Agefiph en 2012

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
Nb de créations d'activité	11	13	14	7	45
Nb de créations d'activité pour 1000 DEBOE	5,7	5,2	4,5	5,3	5,1

Source : Agefiph

- Evolution des placements Cap emploi³

L'année 2012 marque une rupture par rapport aux précédentes années et enregistre une chute de 22% du nombre de placements privés et publics, par les Cap emploi, après 3 années de progression. Au total, 1 807 placements ont été réalisés par les Cap emploi, dont un tiers dans la Marne, 28% dans les Ardennes, 24% dans l'Aube et 15% en Haute-Marne

La part des contrats durables est en baisse par rapport à 2011 : 36% des placements ont une durée supérieure à 1 an, contre 38% en 2011 (dont 16% de CDI en 2012 contre 20% en 2011).

36% des placements concernent des contrats à durée déterminée inférieurs à 3 mois. La part des CDD de moins de 3 mois est particulièrement importante dans les Ardennes (52 % des placements), tandis qu'elle représente moins de 20% des placements dans l'Aube.

Sur l'ensemble de la région, 15,2 contrats de plus de 3 mois ont été signés pour 100 DEBOE en 2012, avec notamment 16,9 contrats de plus de 3 mois pour 100 DEBOE en Haute-Marne. Ces chiffres sont, en toute logique,

³ Source tableau de bord Agefiph

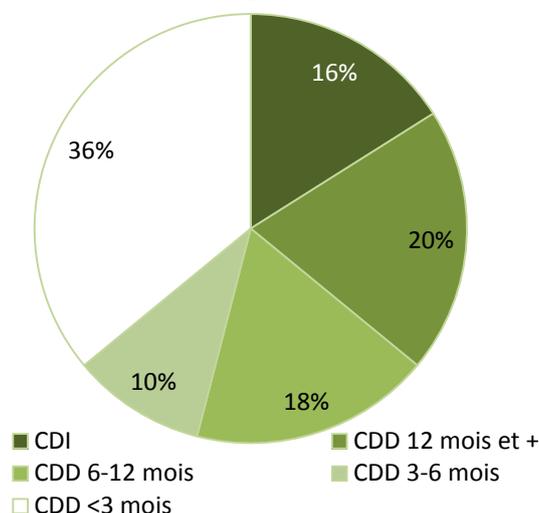
en baisse par rapport à 2011 (17 contrats de plus de 3 mois pour 100 DEBOE) du fait de l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap et de la diminution du nombre de placements Cap emploi.

La part des placements dans la fonction publique, en 2012, progresse sur l'ensemble de la région (29% de placements publics parmi les placements de plus de 3 mois). Cette progression est particulièrement forte dans la Marne où la part des contrats signés avec la fonction publique passe de 21% à 34% en 2012.

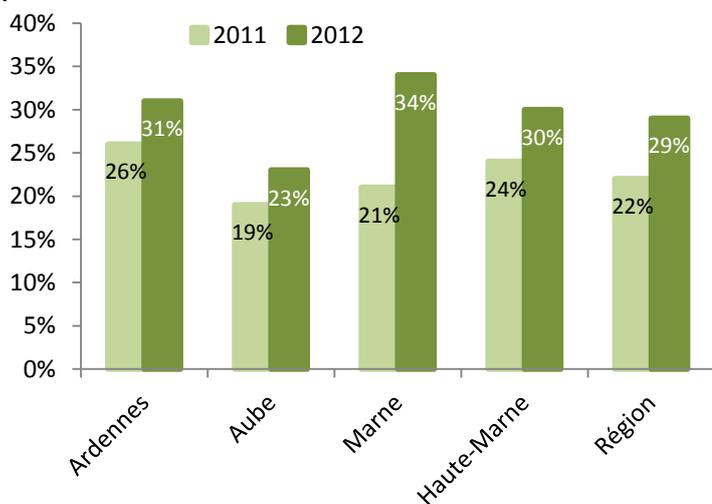
Evolution des placements Cap emploi en Champagne-Ardenne



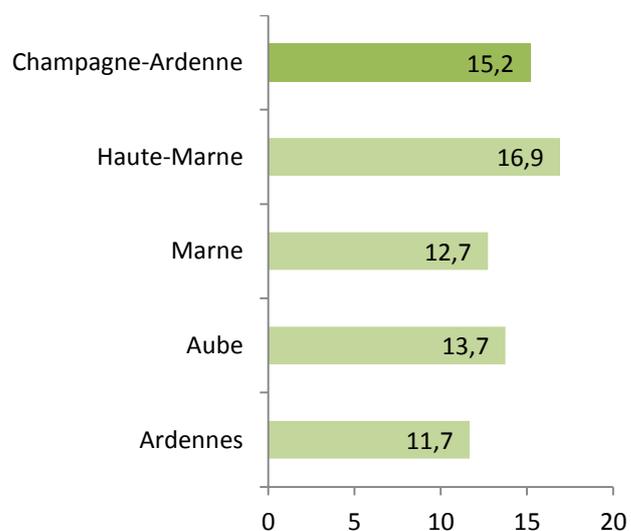
Les placements 2012 par durée de contrat en Champagne-Ardenne



Evolution de la part des employeurs publics parmi les placements



Le nombre de contrats de 3 mois et + pour 100 DEBOE*



Les placements Cap emploi en 2012

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
Placements	507	435	603	262	1807
Evol. 2011/2010	-31%	+2%	-23%	-29%	-22%
Placements de 3 mois en +	243	355	404	230	1397
Evol. 2011/2010	-9,3%	-7,8%	-21,4%	-26,1%	-16,1%
Part des placements publics sur les contrats de 3 mois et +	31%	23%	34%	30%	29%
Nb de placements de 3 mois et + pour 100 DEBOE*	11,7	13,7	12,7	16,9	15,2

* source : Agefiph

Fin décembre 2012, la Champagne-Ardenne comptait **9 198 demandeurs d'emploi en situation de handicap** inscrits à Pôle emploi en catégorie A,B et C, soit 8,9% de l'ensemble de la demande d'emploi. En 2012, l'augmentation de la demande d'emploi a été plus rapide pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (+22,3%) que pour l'ensemble du public (+10,2%).

Cette augmentation de la demande d'emploi s'est accompagnée d'une baisse des sorties du chômage pour reprise d'emploi. Le taux de sortie du chômage pour reprise d'emploi des personnes handicapées (14,5% en 2012) diminue de 4,5 points et redescend sous le niveau atteint par l'ensemble des demandeurs d'emploi (17,7%).

Dans ce contexte, les placements réalisés par les Cap emploi diminuent de 22% (**1 807 placements en 2012**). La précarité de ces placements augmente : 64% de contrats d'une durée inférieure à 1 an en 2012, contre 62% en 2011. Notons toutefois une progression des placements dans la fonction publique parmi les placements Cap emploi : en 2012, 29% des placements de plus de 3 mois sont des réalisés dans la fonction publique contre 22% en 2011.

Le dispositif de contrats aidés a permis de limiter les difficultés d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap en 2012 :

- **1 259 CUI ont été signé en 2012**, soit une progression de 13,4% par rapport à 2011. Cette progression n'est toutefois pas aussi forte que celle de l'ensemble de la demande d'emploi et le nombre de CUI pour 100 DEBOE passe de 15 en 2011 à 14 en 2012. La grande majorité des contrats signés sont non marchands (1 160 CAE pour 99 CIE en 2012).
- Le dispositif de la Région Handi-Insert retrouve son rythme des années précédentes avec 75 aides accordées en 2012.
- La création d'activité demeure faible malgré une légère hausse en 2012 (45 projets financés par l'Agefiph sur la région en 2012).

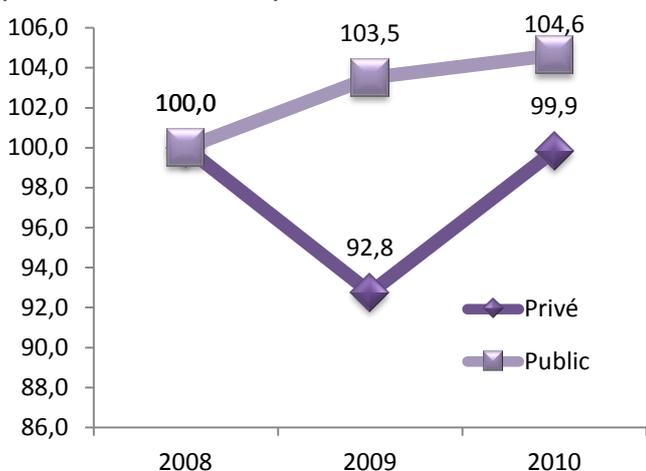
III – Les employeurs assujettis et les personnes en activité

Indicateur « sentinelle »

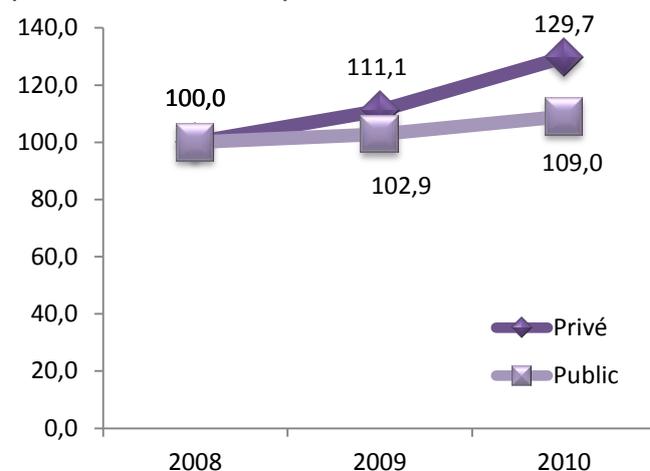
En 2010, les effectifs d'assujettissement continuent de progresser dans le public (49 150 agents) et augmentent, de nouveau, dans le secteur privé (156 910 salariés).

Le nombre de bénéficiaires directement employés dans les établissements publics comme privés progressent en 2010, mais plus rapidement dans le secteur privé que dans la fonction publique (+ 16,7% dans le secteur privé avec 7 209 personnes employées directement et +5,9% avec 2 171 emplois direct dans la fonction publique en 2010).

Evolution des effectifs d'assujettissement dans les établissements publics et privés en Champagne-Ardenne (indice base 100 en 2008)



Evolution des bénéficiaires de l'obligation d'emploi employés dans les étab. publics et privés en Champagne-Ardenne (indice base 100 en 2008)



Sources Dares-DOETH/Direccte et rapports Fiphfp

Données clefs

Emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur privé

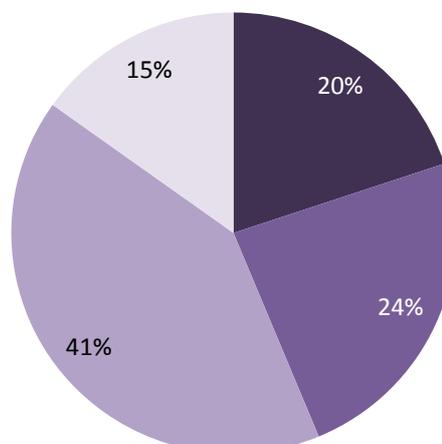
En 2010, 7 209 personnes handicapées étaient employées dans les établissements assujettis du secteur privé, soit 16,7% de plus qu'en 2009.

Excepté les Ardennes, l'emploi des personnes handicapées en région progresse, particulièrement dans l'Aube et dans la Marne où le nombre de bénéficiaires employés augmente respectivement +27,4% et +26,4%.

Avec 2 966 personnes handicapées, la Marne représente plus de 40% des effectifs bénéficiaires de l'obligation d'emploi de la région.

Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi employés dans les étab. assujettis du secteur privé en 2010

■ Ardennes ■ Aube ■ Marne ■ Haute-Marne



Source : Dares-DOETH/ Direccte

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi* employés dans les établissements assujettis du secteur privé

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Région
2008	1 396	1 253	1 925	985	5 559
2009	1 440	1 348	2 346	1 042	6 176
2010	1 435	1 717	2 966	1 091	7 209
Evolution annuelle	-0,3%	+27,4%	+26,4%	+4,7%	+16,7%

* Nombre de bénéficiaires déclarés dans la DOETH - Source : Dares-DOETH / Direccte

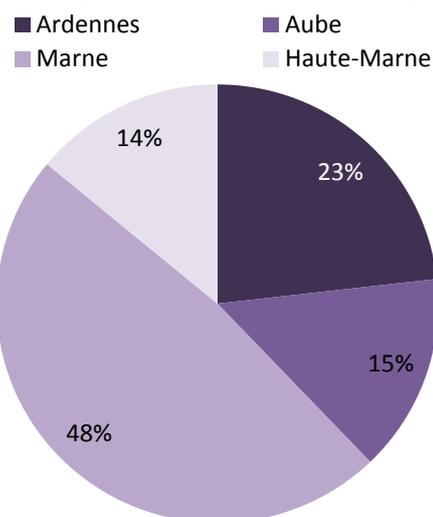
Emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur public

Au 1^{er} janvier 2010, l'équivalent de 2 310 personnes handicapées étaient employées dans les établissements assujettis du secteur public, soit 6,1% de plus que l'année précédente.

L'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique augmente dans l'ensemble des départements de la région. L'augmentation est la plus forte dans les Ardennes (+13,1%) et moindre dans la Marne (+2,0%).

Avec 1 112 personnes handicapées, la Marne concentre 48% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la fonction publique de la région, viennent ensuite les Ardennes (23%), l'Aube (15%) et la Haute-Marne (14%).

Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi employés dans les étab. assujettis du secteur public au 1^{er} janvier 2010



Source : Rapport d'activité du Fiphfp 2011

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)* dans les établissements publics assujettis au 1^{er} janvier

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Région
2008	465	302	1 018	286	2 071
2009	474	316	1 090	297	2 177
2010	536	338	1 112	324	2 310
Evolution annuelle	+13,1%	+6,9%	+2,0%	+9,1%	6,1%

* Il s'agit des BOE employés directement et de l'équivalent BOE lié aux dépenses déductibles

Source : Rapport d'activité du Fiphfp

Emploi des personnes handicapées dans les Entreprises Adaptées (EA) et les Etablissements et services d'aide par le travail (Esat)

La Champagne-Ardenne compte **12 entreprises adaptées** depuis la création d'une nouvelle structure en juin 2011. **Le volume d'aides au poste à augmenter en 2012 (+6,7%)** pour soutenir la création de la nouvelle structure, en juin 2011, et satisfaire aux engagements du Pacte pour l'emploi 2012-2014 des personnes en situation de handicap en EA. Parallèlement, les effectifs ont augmenté à un rythme plus soutenu : 437 salariés en situation de handicap étaient présents dans les entreprises adaptées en 2012, soit une progression proche de 20% par rapport à l'année précédente.

Nombre de salariés en Entreprises Adaptées en Champagne Ardennes

	Aides au poste	Effectif réel
2011	356	365
2012	380	437
Evolution annuelle	+6,7%	+19,7%

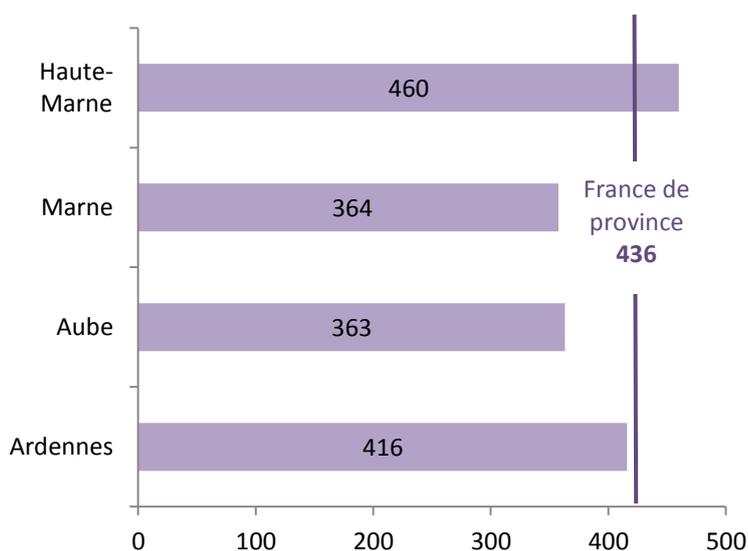
Source : Direccte

La Champagne-Ardenne compte 38 ESAT, en 2012, qui accueillent plus de 2 800 personnes en situation de handicap.

La Haute-Marne compte 460 places en ESAT pour 100 000 habitants de 20 à 59 ans, soit un ratio supérieur à la moyenne France de province (436 places/100 000 hab).

Les 3 autres départements ont un taux d'équipement inférieur à celui de la France de province, notamment l'Aube et la Marne (respectivement, 363 et 364 places pour 100 000 adultes de 20 à 59 ans).

Taux d'équipement* en ESAT en Champagne-Ardenne en 2011



* Nb de places pour 100 00 adultes de 20 à 59 ans

Source : Insee

Nombre d'Esat et de places en Champagne-Ardenne en 2012

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
ESAT	10	9	15	4	38
Nb de places	540	553	1 284	425	2 802

Source : Gesat

Caractérisation des employeurs privés assujettis

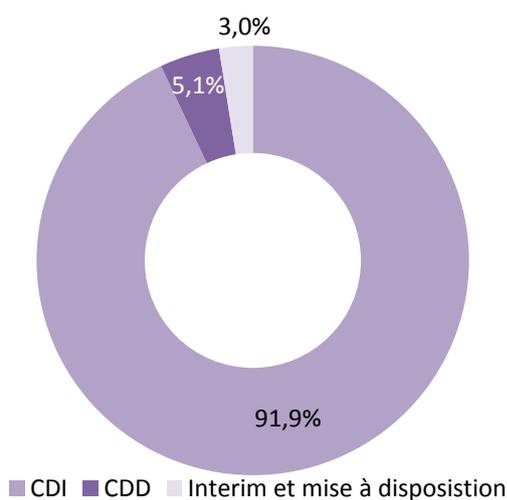
En 2010, la région comptait **plus de 1900 établissements privés assujettis** à l'obligation d'emploi employant 7 209 bénéficiaires de l'obligation pour un effectif d'assujettissement total de 156 910 personnes.

Caractérisation des salariés handicapés dans le secteur privé assujetti

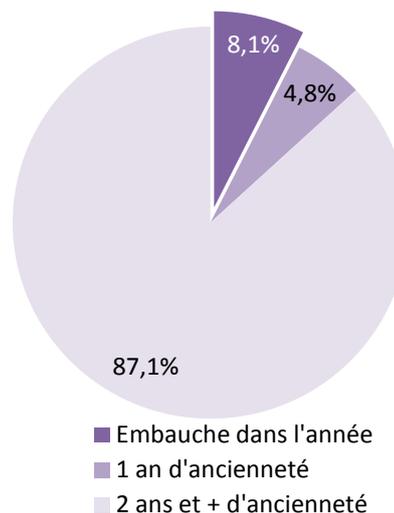
En 2010, dans les établissements privés assujettis :

- Près de 92% des personnes handicapées étaient employées en CDI.
- 8,1 % des personnes ont été embauchées dans l'année (soit plus de 580 personnes, une hausse de 26% par rapport à 2009)
- Plus de 40 % des salariés handicapés ont 50 ans ou plus
- Les 2/3 des salariés handicapés sont des hommes, soit une sous-représentation des femmes handicapées, y compris en comparaison à leur part dans la demande d'emploi. La part des femmes a toutefois tendance à progresser (+2 points par rapport à 2009)

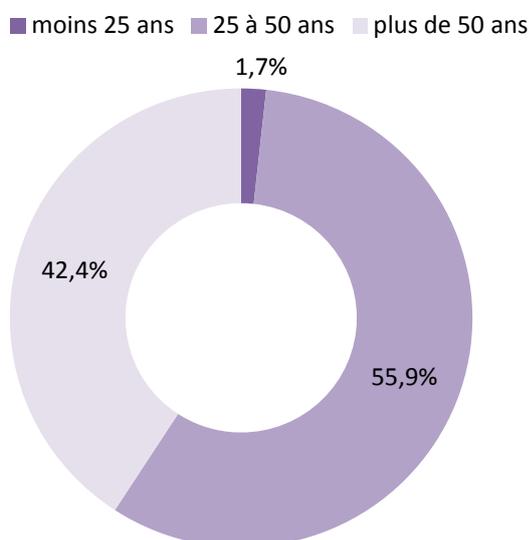
Les salariés handicapés du secteur privé par type de contrat en 2010



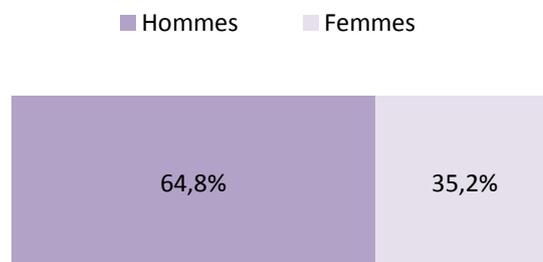
Les salariés handicapés du secteur privé par ancienneté en 2010



Les salariés handicapés du secteur privé par âge en 2010



Les salariés handicapés du secteur privé par sexe en 2010



Sources: Dares-DOETH/ Direccte

La situation des employeurs du secteur privé au regard de l'obligation d'emploi

Le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés en équivalent temps plein atteint 3,5% en 2010 en Champagne-Ardenne, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Ce taux d'emploi est supérieur au taux national qui s'établit à 2,8%.

Le taux d'emploi direct est le plus élevé dans les Ardennes (4,3%), ou la Haute-Marne (3,9%), tandis qu'il atteint tout juste 3% dans la Marne.

Evolution du taux d'emploi direct dans les établissements assujettis du secteur privé hors accord d'entreprise

		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Région
2008	Taux d'emploi	4,3%	2,9%	2,4%	4,1%	3,1%
2009	Taux d'emploi	4,5%	3,3%*	2,8%	4,4%	3,4%*
2010	Taux d'emploi	4,3%	3,6%	3,0%	3,9%	3,5%

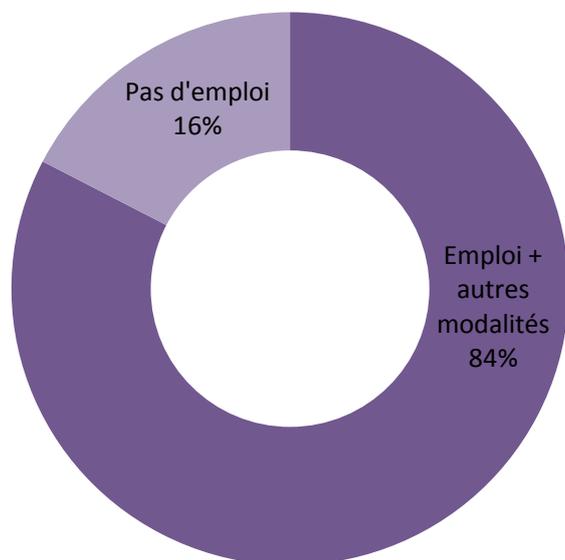
Le taux d'emploi est calculé par la Dares de la manière suivante : part des bénéficiaires de la loi en ETP dans l'effectif d'assujettissement. Il ne tient pas compte des unités bénéficiaires issues de la sous-traitance et de l'accueil de stagiaires.

Source Dares-DOETH / Direccte

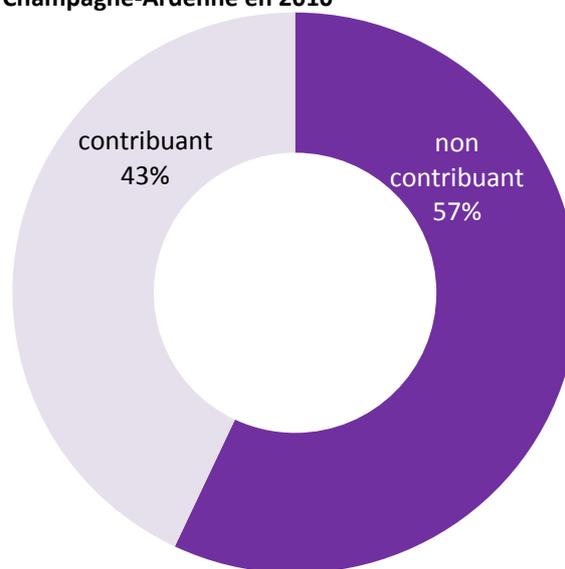
En 2010, sur les 1 986 établissements privés assujettis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées en Champagne-Ardenne :

- 57 % ne contribuent pas à l'Agefiph (atteinte du taux légal et/ou accord agréé)
- 34 % s'acquittent de leur obligation uniquement en ayant recours à l'emploi direct ou l'accueil de stagiaires⁴
- 16% n'emploient aucun bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- 8% dépendent d'un accord agréé
- Près de la moitié a recours à la sous-traitance, en complément d'autres modalités

Part des établissements* assujettis n'employant aucun BOE en Champagne-Ardenne en 2010



Part des établissements assujettis non contribuant en Champagne-Ardenne en 2010



(*) parmi les établissements hors accord
Source Dares-DOETH/Direccte

⁴ Pratique qui reste marginale et ne concerne qu'un très faible nombre d'unités bénéficiaires

Modalités de mise en œuvre de la loi 2005 dans les établissements privés de Champagne-Ardenne en 2010

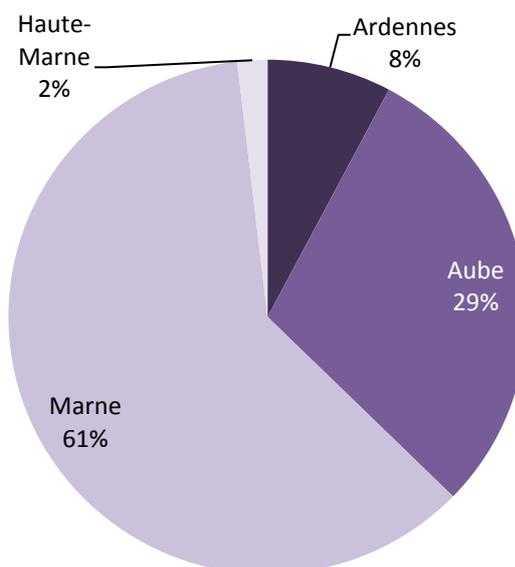
	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Région
Emploi direct de travailleurs handicapés	76%	77%	72%	84%	76%
Emploi seul	37%	33%	29%	46%	34%
Emploi + sous-traitance	14%	15%	14%	17%	15%
Emploi + contribution Agefiph	14%	13%	13%	9%	13%
Emploi + sous-traitance + contribution Agefiph	11%	15%	16%	12%	14%
Pas d'emploi direct de travailleurs handicapés	14%	16%	19%	10%	16%
Contribution Agefiph seul	4%	5%	7%	4%	5%
Contribution Agefiph + sous-traitance	10%	11%	12%	6%	11%
Etablissements sous-accord spécifique	10%	7%	9%	6%	8%

Source : Dares-DOETH/Direccte

En 2010, il manque 1 547 unités bénéficiaires aux établissements privés de Champagne-Ardenne pour atteindre le taux légal d'emploi de 6%, (2 268 UB manquantes si l'on ne tient pas compte des minorations possibles).

Avec 941 unités, la Marne représente les 2/3 des unités manquantes de la région. A l'autre extrême, il ne manque que 29 unités bénéficiaires après minoration en Haute-Marne pour que le quota de 6% soit atteint.

Répartition du nombre d'UB manquantes après minoration dans les établissements privés en Champagne-Ardenne



Source Dares-DOETH/ Direccte

Les UB manquantes dans les établissements privés assujettis de Champagne-Ardenne

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Région
Avant minoration	331	619	1276	42	2268
Compte tenu des minorations	120	457	941	29	1547

Source : Dares-DOETH/ Direccte

Au 31 décembre 2010, 119 établissements champardennais n'avaient réalisé aucune action positive en faveur de l'emploi des personnes handicapées, soit 16% des établissements assujettis de Champagne-Ardenne. Sur la France entière, cette proportion atteint 19% des établissements.

Part des établissements à quota zéro dans l'ensemble des déclarants au 31 décembre 2010

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Région
2011	17%	14%	18%	9%	16%
Evolution annuelle	+1 points	+1 points	+1 points	-2 points	+1 points

Source : Agefiph

Caractérisation des employeurs publics

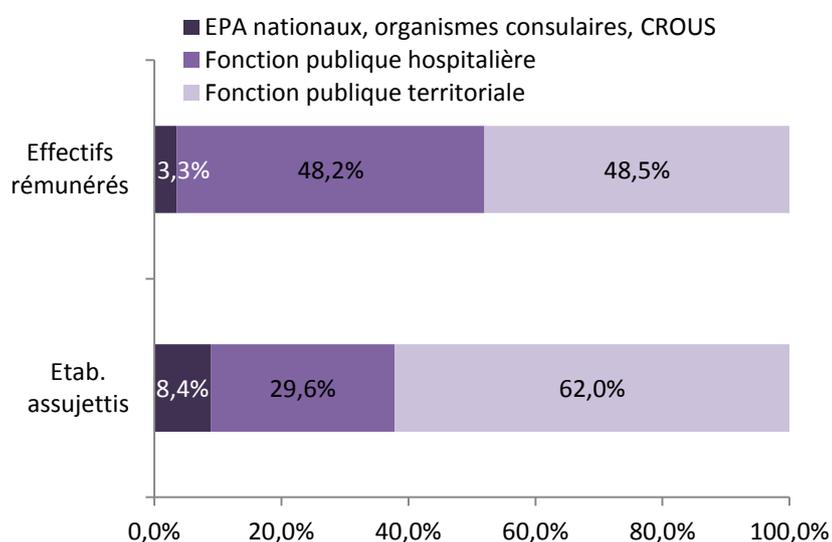
Au 1^{er} janvier 2010, 213 établissements publics étaient assujettis à l'obligation d'emploi en Champagne-Ardenne, dont, soit un établissement de moins que l'exercice précédent :

- Les 2/3 relevaient de la fonction publique territoriale
- 29% de la fonction publique hospitalière
- Près de 9% de la fonction publique d'Etat (hors effectifs des services déconcentrés)

En se référant aux effectifs, la répartition diffère entre les trois fonctions publiques : les fonctions publiques territoriale et hospitalière représentent chacune environ 48% de l'ensemble des effectifs publics de la région, les établissements publics à caractère administratif (EPA) nationaux, organismes consulaires et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) ne comptant que pour 3,5% des effectifs.

Les effectifs d'assujettissement sont en légère hausse en 2010 (+1%) notamment dans la fonction publique territoriale (+1,5%).

Répartition des employeurs publics assujettis par type de fonction publique au 1^{er} janvier 2010



	Etab. Assujettis	Effectifs rémunérés
EPA nationaux, organismes consulaires, CROUS*	18	1 608
FP Hospitalière	63	23 705
FP territoriale	132	23 717
Total	213	49 150

* Fonction publique d'Etat hors personnel des services déconcentrés de l'Etat (ministères) recensés au niveau national.

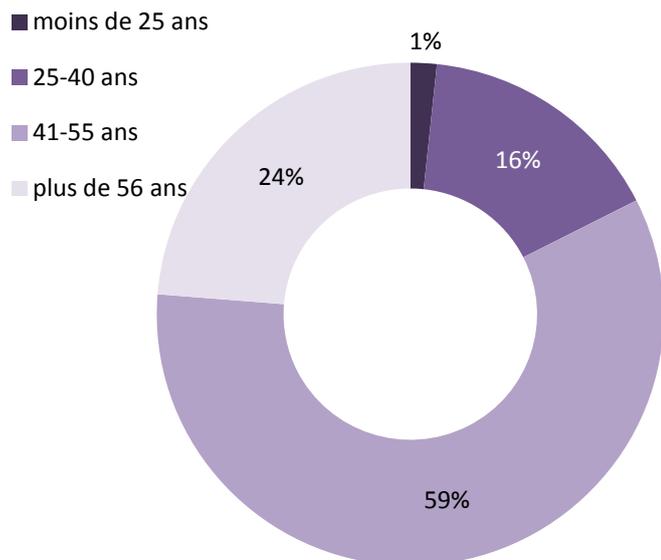
Source : Fiphfp/ rapport d'activité régional 2010

Caractérisation des agents handicapés dans le secteur public

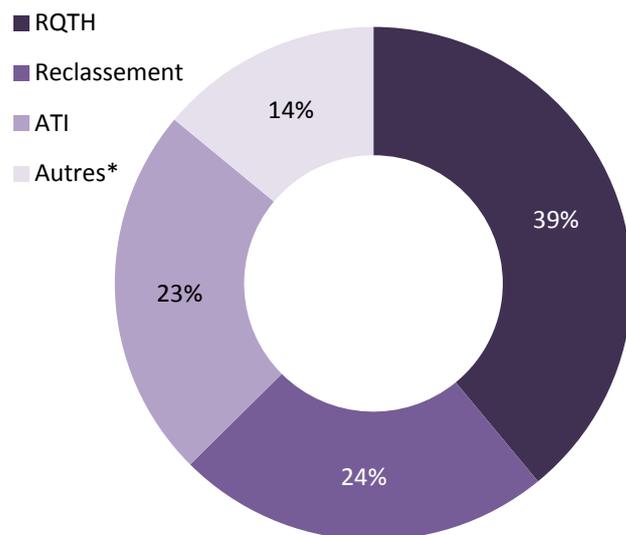
Sur les 2 310 personnes handicapées employées dans les établissements assujettis de la fonction publique au 1^{er} janvier 2010 :

- 24% ont plus de 56 ans, soit 2 points de plus que lors de l'exercice précédent
- 60% sont des femmes (cette proportion atteint 75% dans la fonction publique hospitalière et seulement 46% dans la fonction publique territoriale)
- 24% sont des agents reclassés ou assimilés et 23% bénéficiaires d'une ATI (allocation temporaire d'invalidité)

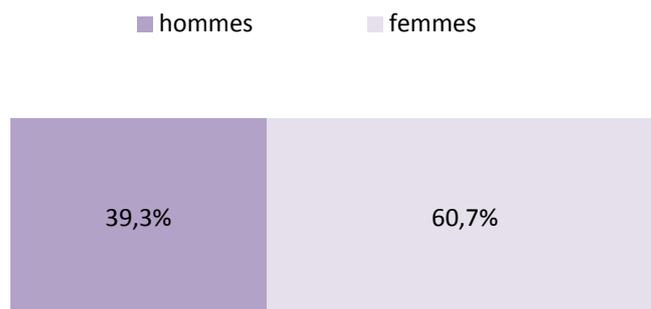
Les agents handicapés de la fonction publique par âge au 1^{er} janvier 2010



Les agents handicapés de la fonction publique par type de bénéficiaire au 1^{er} janvier 2010



Les agents handicapés de la fonction publique par sexe au 1^{er} janvier 2010



* Autres : sapeurs-pompiers volontaires, rente accident du travail ou maladie professionnelle avec une IPP > 10%, carte d'invalidité, AAH, emploi réservé, pension d'invalidité, pension militaire d'invalidité

Source : Fihfh

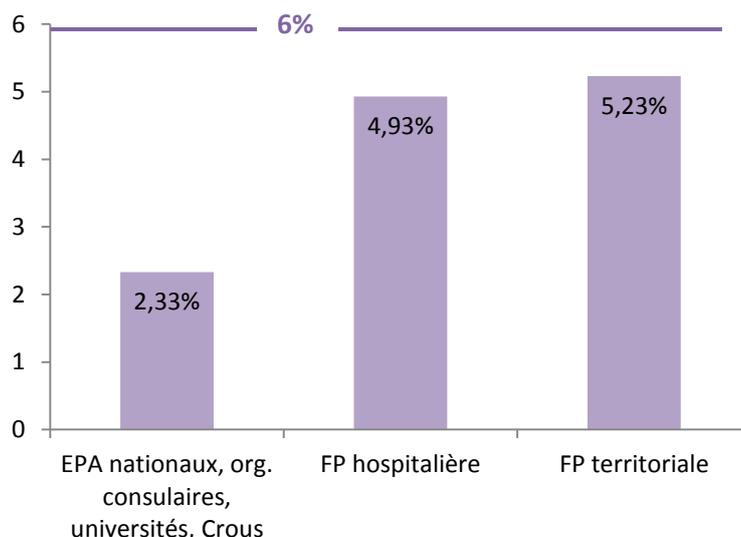
La situation des employeurs de la fonction publique au regard de l'obligation d'emploi

Le taux d'emploi dans la fonction publique de Champagne-Ardenne frôle 5% en 2010, en progression par rapport à l'année précédente. Il dépasse la barre des 5% dans tous les départements sauf dans l'Aube qui affiche un taux de 3,55%.

Le taux d'emploi est le plus élevé dans la fonction publique territoriale : 5,23%, en hausse de 0,66 point par rapport à 2009. Le taux d'emploi dans la fonction publique hospitalière est, en revanche, en recul avec un taux de 4,93% au 1^{er} janvier 2010 contre 5,15%, un an auparavant.

La fonction publique d'Etat hors services déconcentrés maintient son taux d'emploi relativement bas à 2,33%.

Taux d'emploi légal dans les 3 fonctions publiques en Champagne-Ardenne au 1^{er} janvier 2010



Source : Fiphfp/ rapport régional 2011

Evolution du taux d'emploi légal dans le secteur public au 1^{er} janvier

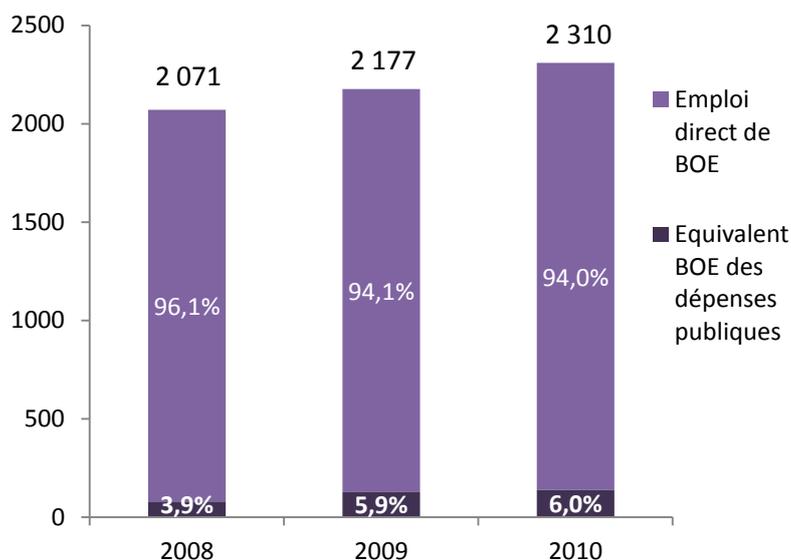
	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Région
2008	4,98%	3,26%	4,88%	5,03%	4,58%
2009	4,94%	3,39%	5,30%	4,87%	4,77%
2010	5,33%	3,55%	5,29%	5,58%	4,98%

Source : Fiphfp/ rapport régional 2010

L'impact des dépenses déductibles sur les modalités de réponses à l'obligation d'emploi, dans la fonction publique, reste stable en 2010 par rapport à l'exercice précédent. Avec un total de 139 unités bénéficiaires, **l'équivalent BOE des dépenses déductibles représente 6% de l'ensemble des unités bénéficiaires en 2010**, contre 5,9% l'année précédente.

L'évolution est similaire dans les 3 fonctions publiques, mais c'est dans les fonctions publiques d'Etat et territoriale que le recours aux dépenses déductibles se traduit par un taux d'emploi indirect le plus important (0,48% et 0,44% pour seulement 0,12% dans la fonction publique hospitalière).

Modalités de réponse à l'obligation d'emploi dans la fonction publique en Champagne-Ardenne



Source : Fiphfp/ rapport d'activité 2011

Evolution de l'impact des dépenses déductibles dans les 3 fonctions publiques en Champagne-Ardenne

		2008	2009	2010
EPA nationaux, organismes consulaires et CROUS	Equivalent BOE	4	7	8
	Taux d'emploi indirect	0,23%	0,40%	0,48%
FP hospitalière	Equivalent BOE	21	28	26
	Taux d'emploi indirect	0,09%	0,12%	0,11%
FP territoriale	Equivalent BOE	55	94	105
	Taux d'emploi indirect	0,25%	0,40%	0,44%
Total fonction publique	Equivalent BOE	80	129	139
	Taux d'emploi indirect	0,17%	0,27%	0,28%

Source : Fiphfp

Près de la moitié des employeurs publics assujettis à l'obligation ne contribuent plus au Fiphfp en Champagne-Ardenne au 1^{er} janvier 2010. 101 établissements ont atteint ou dépassé le taux légal de 6%, soit 18 établissements de plus que l'année passée. Dans les fonctions publiques hospitalières et territoriales, c'est plus de la moitié des établissements qui ne contribue plus, tandis qu'ils ne sont que moins de 3 établissements dans la fonction publique d'Etat hors services déconcentrés (soit 5,5% des établissements).

Etablissements publics assujettis non soumis au versement d'une contribution au 1^{er} janvier en Champagne-Ardenne

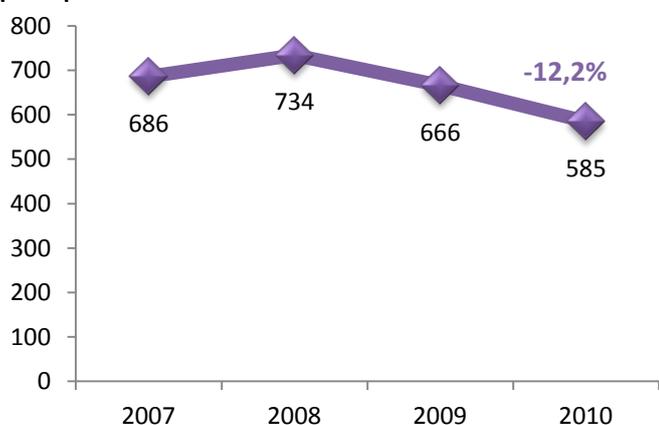
	Nb d'établissements		Part dans l'ensemble des assujettis	
	2009	2010	2009	2010
EPA nationaux, organismes consulaires, CROUS	< 3	< 3	5,2%	5,5%
FP Hospitalière	24	32	38,7%	50,9%
FP Territoriale	58	68	43,6%	51,5%
Total	83	101	38,8%	47,4%

Source : Fiphfp

Le nombre d'unités bénéficiaires manquantes dans la fonction publique diminue à nouveau en 2010 (-12,2%) pour s'établir à **585 unités bénéficiaires manquantes**.

La fonction publique territoriale représente 47% des UB manquantes sur la région, la fonction publique hospitalière près de 44 % et la fonction publique d'Etat 9% des unités bénéficiaires nécessaires à l'atteinte du quota de 6%.

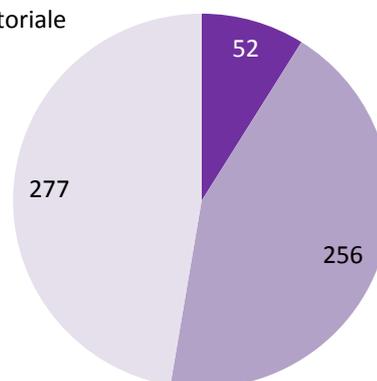
Evolution du nombre d'UB manquantes dans la fonction publique



Source : Fiphfp

Répartition du nombre d'UB manquante au 1^{er} janvier 2010 parmi les 3 fonctions publiques

- EPA nationaux, org. consulaires, universités, Crous
- FP hospitalière
- FP territoriale



La Champagne-Ardenne compte **7 209** personnes handicapées employées dans les établissements privés de plus de 20 salariées, **2 171** bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans les établissements publics assujettis, **2 800** usagers en Esat et **437** travailleurs handicapés en entreprises adaptées, soit plus de **12 600 personnes en situations de handicap identifiées en emploi**.

Dans le secteur privé, **le taux d'emploi direct atteint 3,5%** en Champagne-Ardenne au 31 décembre 2010, au dessus du taux national (2,8%). Parmi les plus de 1 900 établissements assujettis :

- 57% ne contribue plus à l'Agefiph (atteinte du quota ou dépendant d'un accord spécifique agréé)
- 34% ne s'acquitte de leur obligation que par l'emploi direct de personnes handicapées
- 119 établissements ne réalisent aucune action positive en faveur de l'obligation d'emploi

Il manque ainsi 1 547 unités bénéficiaires dans l'ensemble des établissements assujettis pour atteindre le quota de 6% demandé par la loi.

Dans l'ensemble de la fonction publique, **le taux d'emploi s'établit à 4,98%** au 1^{er} janvier 2010 pour un taux national de 4,22%. En Champagne-Ardenne, le taux d'emploi varie de 5,23% dans la fonction publique territoriale à 4,93% dans la fonction publique hospitalière et 2,33% dans la fonction publique d'Etat hors services déconcentrés des ministères.

Sur les 213 établissements assujettis sur la région, 101 établissements atteignent le quota de 6%.

Il manque 585 unités bénéficiaires dans l'ensemble des établissements de la fonction publique pour que le quota de 6% soit atteint en Champagne-Ardenne.

IV – Le maintien dans l'emploi

Indicateur « sentinelle »

Part des licenciements pour inaptitude dans les entrées au chômage

En 2012, 1 191⁵ personnes sont entrées au chômage, en catégorie A,B,C suite à un licenciement pour inaptitude, soit 0,96% de l'ensemble des entrées au chômage de l'année. La région observe une progression de 11,3% des demandes d'emploi, suite à un licenciement pour inaptitude physique, par rapport à l'année 2011.

Données clefs...

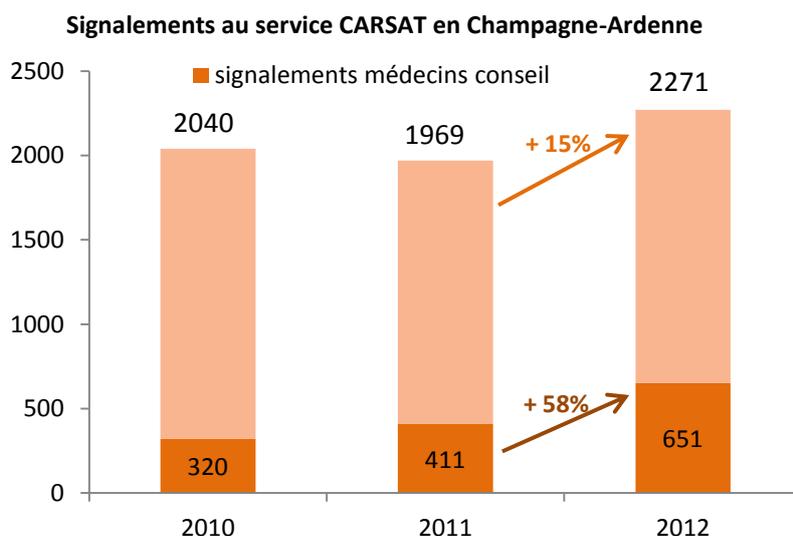
L'ensemble des signalements, en direction du service social de la Carsat (2 271 situations signalées), progresse significativement (+15 %) en 2012. Parmi ces signalements, 651 ont émané des médecins conseils, soit une hausse de 58% en un an. En effet, l'un des objectifs premiers de la Cellule régionale PDP (prévention de la désinsertion professionnelle) a été la sensibilisation des médecins conseil au développement du travail partenarial, favorisant ainsi les signalements au service social de la Carsat.

Parmi les départements champardennais, la Marne enregistre une baisse des signalements au service social (-44% entre 2010 et 2012), les autres départements connaissant une progression (Ardennes, +78% sur 1 an et Haute-Marne, +54% sur 1 an) ou une quasi-stabilité du nombre de signalements (Aube, -3,5%).

Signalements au service social CARSAT

		Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
2010	Signalements	245	593	925	277	2 040
	Dont signalements des médecins conseils	36	92	97	95	320
2011	Signalements	357	646	648	318	1 969
	Dont signalements des médecins conseils	24	78	138	171	411
2012	Signalements	638	625	518	490	2 271
	Dont signalements des médecins conseils	176	99	128	248	651

Source : Carsat Nord Est



Source : Carsat Nord-Est

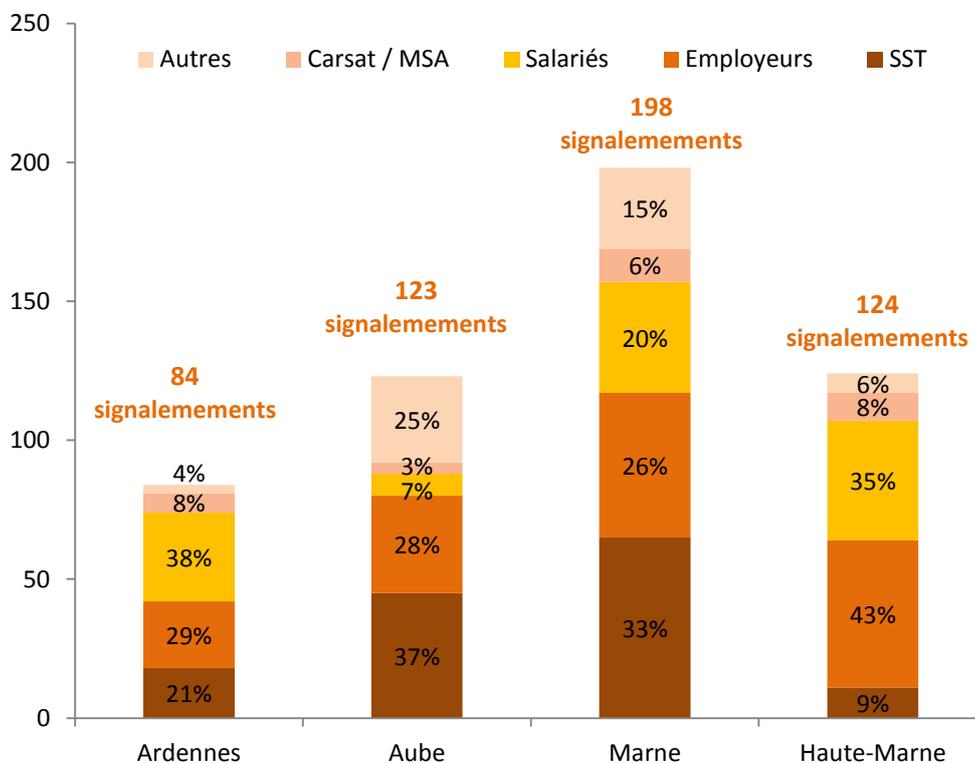
⁵ Source : DR-Pôle emploi Champagne-Ardenne

Les signalements aux Sameth

529 situations de maintien traitées par ont été signalées aux 4 Sameth de Champagne-Ardenne en 2012. Si les signalements sont plus importants dans la Marne (198 situations) que dans les Ardennes (84 situations), l'origine des signalements varie également d'un département à l'autre :

- Dans la Marne, les signalements viennent majoritairement des services de santé au travail (33%) et des employeurs (26%). Notons, parmi les autres sources, les assistantes sociales hors Carsat qui sont à l'origine de 10% des signalements de situations de maintien.
- Dans la Haute-Marne, ce sont les employeurs suivis des salariés qui sont à l'origine de 43% et 35% des signalements.
- Dans l'Aube, les services de santé au travail représentent 37% des signalements suivis des employeurs qui ont signalé 28% des cas de maintien. Parmi les autres acteurs, la MDPH pèse pour 12% des signalements.
- Dans les Ardennes, les salariés sont à la source de 38% des signalements, pendant que les employeurs ont fait part de 29% des situations de maintien traités par le Sameth.

Origines des signalements aux Sameth en 2012



Source : Agefiph – rapports d'activité des Sameth

Zoom sur...

Les avis médicaux suite aux visites de médecine du travail⁶

En 2011, sur les 262 000 visites médicales réalisées, 24 838 aboutissent à des avis d'inaptitude temporaire ou permanente ou à un avis d'aptitude avec restriction et ou aménagements, soit 9,5% des avis prononcés par la médecine du travail.

⁶ Les données 2012 n'étant pas connues à ce jour, nous conservons pour mémoire les données 2011

Avis d'aptitude prononcés par les médecins du travail en 2011

Apte	Apte avec restrictions	Apte avec aménagements	Inapte temporaire	Inapte à tout poste	Total
237 162	16 899	3 458	2 934	1 546	262 000

Source : ARST - étude maintien en Champagne-Ardenne

Les situations traitées en cellule PDP

Au cours de l'année 2012, 149 situations ont été traitées par les cellules PDP (prévention de la désinsertion professionnelle) en Champagne-Ardenne.

La cellule PDP de la Marne a, dans un premier temps travaillé sur sa méthodologie de fonctionnement à travers la mise en place d'une charte, ce qui explique un nombre de situations traitées (14) moindre que dans les autres départements/

Nombre de situations traitées en cellule PDP en 2012

Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
51	60	14	24	149

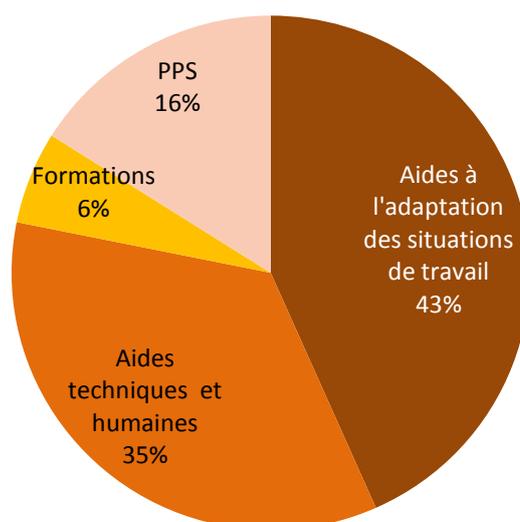
Source : Carsat

Les mesures mobilisées par les Sameth⁷

Les aides à l'adaptation des situations de travail et les aides techniques et humaines restent les mesures Agefiph les plus mobilisées par les Sameth en 2012 pour traiter les situations de maintien en Champagne Ardenne (respectivement 43% et 35% des mesures mobilisées). Cette tendance se retrouve sur les 4 départements de la région.

Nous pouvons toutefois noter un moindre recours des mesures Agefiph de la part des Sameth en 2012 : sur l'ensemble de la région 293 mesures Agefiph ont été mobilisées en 2012, contre 501 en 2011.

Les mesures Agefiph mobilisées par les Sameth en 2011



Source : Agefiph – rapports d'activité des Sameth

⁷ Les données 2012 n'étant pas connues à ce jour, nous conservons pour mémoire les données 2011

Les mesures Agefiph mobilisées par les Sameth en 2011

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
Aides à l'adaptation des situations de travail	28	28	47	24	127
Aides techniques et humaines	15	15	52	20	102
Formations	0	2	13	2	17
PPS	7	17	8	15	47

Source : Agefiph – rapports d'activité des Sameth

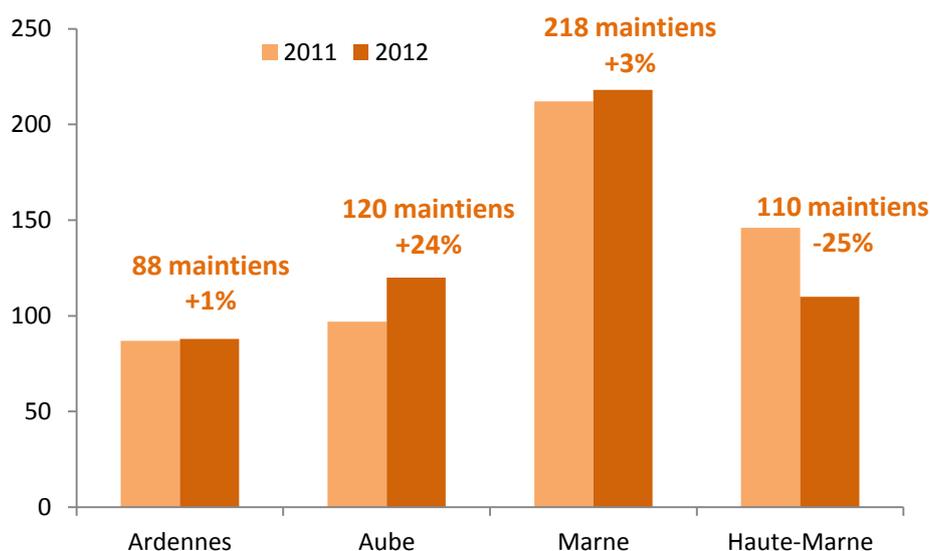
Les maintiens réalisés par les Sameth

En 2012, les Sameth ont réalisé 536 maintiens dans l'emploi en Champagne Ardenne, en légère baisse de 1% par rapport à l'année précédente. Mais si l'on s'attache aux données départementales on s'aperçoit que :

- Le nombre de maintiens réalisés ne baisse qu'en Haute-Marne (110 maintiens en 2012 contre 146 en 2011).
- La progression des maintiens réalisés est importante dans l'Aube (+24%), tandis que le nombre de maintiens restent relativement stable dans les Ardennes et dans la Marne.

Par ailleurs, la région enregistre 100 maintiens Sameth pour 100 000 actifs en emploi, taux nettement supérieur à la moyenne nationale (ratio de 64).

Evolution du nombre de maintiens dans l'emploi réalisé par les Sameth



Source : Agefiph

Les maintiens dans l'emploi réalisés par les Sameth

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne
2011	87	97	212	146	542
2012	88	120	218	110	536
Evolution annuelle	1,1%	23,7%	2,8%	-24,7%	-1,1%

Source : Agefiph

En 2012 les signalements aux services sociaux de la Carsat ont progressé de 15% pour atteindre **2271** signalements de situations à risque de désinsertion professionnelle sur l'ensemble de la région. Signalons notamment la plus forte implication des médecins conseils qui ont signalé 651 situation (+58%), résultat d'un travail de sensibilisation effectué par la cellule PDP régionale (Prévention de la désinsertion professionnelle). Dans le même temps, les Sameth ont enregistré **529** signalements de situations concernant des problématiques de maintien dans l'emploi.

536 maintiens dans l'emploi ont été réalisés par les Sameth, un résultat relativement stable par rapport à 2011. Les Sameth champardennais, avec la réalisation de 100 maintiens pour 100 000 actifs en emploi continuent d'enregistrer de meilleurs résultats qu'au niveau national (64 maintiens pour 100 000 actifs en emploi). Les cellules PDP locales, quant à elles, ont traité **149** situations urgentes ou complexes présentant des risques de désinsertion professionnelle.

Les entrées au chômage suite à un licenciement pour inaptitude ont toutefois progressé en 2012 (+11,3%) et concernent **1 191** personnes.

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

Agefiph : Association nationale pour la gestion du fonds d'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées

Alther est le partenaire- service de l'Agefiph dédié à la mobilisation des entreprises pour l'emploi des personnes handicapées. Il s'adresse aux entreprises de droit qui souhaitent être informées sur leur obligation d'emploi de personnes handicapées. Conseiller et accompagner dans la mise en œuvre de solutions adaptées. Les services proposés sont : information, accompagnement et mobilisation.

ATI : Allocation temporaire d'invalidité (fonction publique)

BOE / BOETH : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi / des travailleurs handicapés

-Les travailleurs reconnus par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) et ceux reconnus par la COTOREP (Commission technique d'Orientation et de reclassement professionnel) jusqu'en 2016 au titre du précédent dispositif législatif.

- Les titulaires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

- Les titulaires d'une carte d'invalidité

- les titulaires d'une pension d'invalidité

- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles dont l'IPP (Incapacité Partielle Permanente est au moins égale à 10%)

- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité

- les conjoints survivants titulaires d'une pension au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les conjoints invalides, les orphelins de guerre.- les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité.

- Les victimes civiles d'actes de terrorisme.

Pour le secteur public, s'ajoute d'autres catégories de bénéficiaires:

- les agents reclassés au titre des codes de la fonction publique

- les titulaires de certains emplois réservés

Catégories de demandeurs d'emploi

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;

Chômeur (BIT) : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- Etre sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence.

- Etre disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours.

- Avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois.

CDAPH: commission des droits et de l'autonomie de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CPO : Centre de pré-orientation

Contrat primé : contrat de travail qui bénéficie d'une prime de l'Agefiph

CRP : Centre de rééducation professionnelle

DEBOE / DEBOETH : Demandeur d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi/ des travailleurs handicapés

DELD: Demandeur d'emploi de Longue durée: inscrit à Pole Emploi depuis plus d'un an.

DETLD/ Demandeur d'emploi de très longue durée : inscrits à Pole Emploi depuis 24 mois ou plus.

Emploi Insee : Personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence.

EA/ Entreprise adaptée : organisme - association ou société commerciale - employant majoritairement des travailleurs handicapés (plus de 80%) et soumis à agrément par convention d'objectif signée avec l'Etat. Les EA relèvent depuis la loi de février 2005 du marché du travail. EA et Esat - ci-dessous - développent des activités de sous-traitance et de prestations de services susceptibles de permettre aux employeurs assujettis de répondre à leur obligation d'emploi.

Esat/ établissement ou service d'aide par le travail: structure médico-sociale accueillant des travailleurs handicapés relevant du milieu protégé, sur orientation de la CDAPH. Esat et EA - ci-dessus - développent des activités de sous-traitance et de prestations de services susceptibles de permettre aux employeurs assujettis de répondre à leur obligation d'emploi.

Handi Insert : dispositif qui permet à des DEBOE de bénéficier d'un contrat de travail facilitant leur insertion dans l'emploi. Cette mesure financée par la Région Champagne-Ardenne permet une prise en charge de 100% du salaire chargé pour les associations, à hauteur de 75% pour les entreprises, sur une période de 4 à 12 mois.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Niveau de formation :

Niveau VI : sorties du 1er cycle du second degré, des formations préprofessionnelles (CEP, CPPN, CPA) et des quatre premières années de SES, SEGPA et EREA

Niveau V bis : sorties des classes de 3°, des classes de second cycle court avant l'année terminale, de la dernière année de SES, SEGPA et EREA

Niveau V : Sorties de l'année terminale de second cycle court (CAP- BEP) et des classes de second cycle long avant la terminale.

Niveau IV : sorties des classes terminales de second cycle long et des classes post-baccalauréat avant le niveau III

Niveau III : Sortie avec diplôme avec bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, Ecoles de santé)

Niveau II et I : Sorties avec un diplôme de 2° ou 3° cycle universitaire ou un diplôme de grande école.

PRITH : Plan Régional pour l'Insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés.

Quota Zéro : Les établissements concernés sont ceux qui n'emploient aucun BOE, qui n'ont passé aucun contrat de sous-traitance avec le milieu protégé ou adapté et n'ont conclu aucun accord exonérateur (ou n'en relèvent pas).

Sameth : Service d'Appui au Maintien dans l'emploi des Travailleurs Handicapés, financé par l'Agefiph et co-financé par le FIPHP à hauteur des interventions effectuées dans la fonction publique.

SST: service de santé au travail

Taux d'emploi (général): rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi (actifs occupés) et la population de 15 à 64 ans correspondante.

Taux d'emploi de travailleurs handicapés: rapport entre l'effectif de l'établissement assujetti et l'effectif de BOE employés au regard de l'obligation d'emploi de 6%. Il peut être calculé sur le seul emploi direct (hors établissements concernés par un accord exonérateur pour le secteur privé) ou en tenant compte de l'ensemble des modalités de réponse à l'obligation d'emploi pour atteindre le quota de 6% (sous-traitance, accueil des stagiaires pour le secteur privé, dépenses spécifique pour le secteur public).